



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Nord Ardèche

ENTRE

Le territoire Nord Ardèche,

ANNONAY RHONE AGGLO dont le siège social est situé Château de la Lombardière - BP 8 - 07430 DAVEZIEUX, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 200 072 015 000 15, représentée par son Président, Simon PLENET, ci-après désignée « **Annonay Rhône Agglo** », autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du bureau communautaire en date du 20/01/2022,

La Communauté de Communes du Val d'Ay, dont le siège social est situé « ESPACE JALOINE » 380 route de Jaloine 07290 SAINT-ROMAIN-D'AY, représentée par Madame Marie VERCASSON, Présidente, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20/01/2022,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Ardèche,
Ci-après désigné par « **l'État** » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Nord Ardèche autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

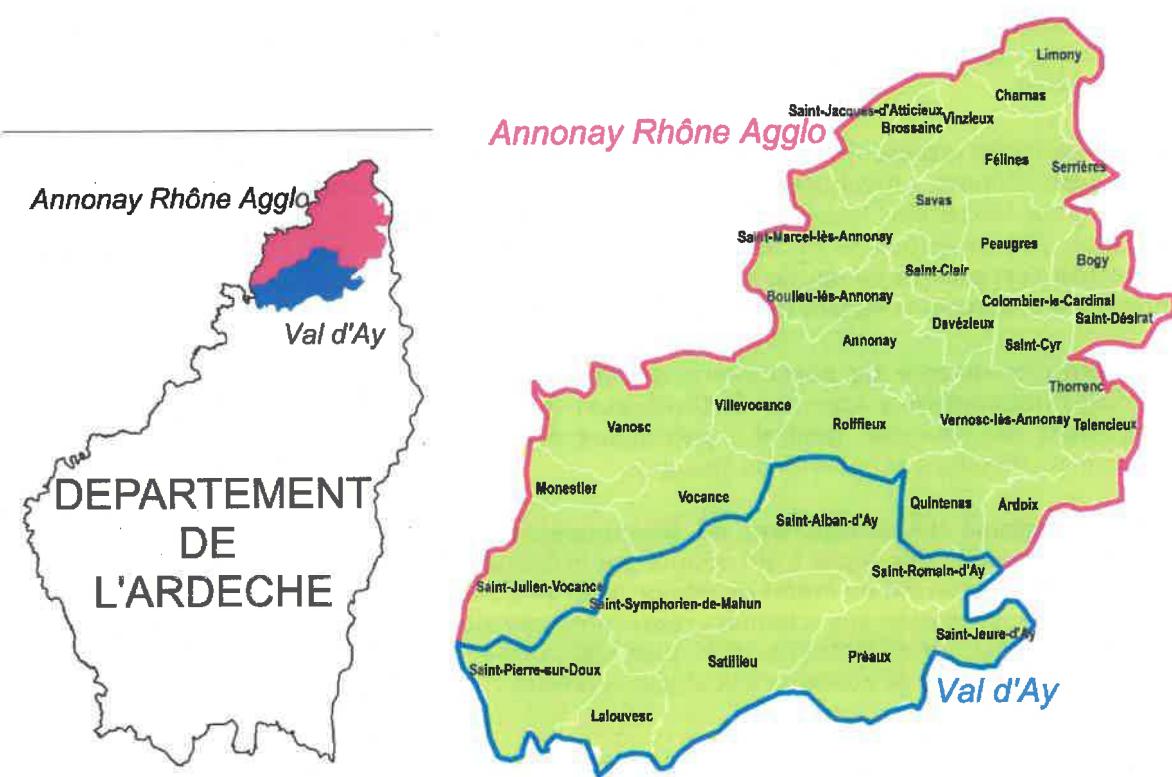
1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le périmètre du CTE Ardèche Nord (délibération Annonay Rhône Agglo référencée BC-2019-299 du bureau communautaire du 17 septembre 2019) ne correspond pas à la maille territoriale du CRTE.

Ses actions pourront être intégrées progressivement dans le CRTE Nord Ardèche, si cela est jugé opportun par le comité de pilotage.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Nord Ardèche et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



Présentation du territoire d'ANNONAY RHONE AGGLO

Née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion-extension entre la Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay, la Communauté de communes de Vivarhône et les communes d'Ardoix et de Quintenas, Annonay Rhône Agglo est une communauté d'agglomération de 48 568 habitants (source INSEE 2018) pour une superficie de 316,28 km².

Sa densité de population est de 153,4 habitants par km². Annonay Rhône Agglo voit sa population croître (+ 1767 habitants entre 2013 et 2018).

Depuis 2017 le périmètre administratif d'Annonay Rhône Agglo regroupe ainsi 29 communes.

En termes d'habitat, le territoire d'Annonay Rhône Agglo présente en 2018 une part significative de résidences principales occupées par des propriétaires : 65,7 % contre 57,5 % au niveau national.

S'agissant des revenus et de la fiscalité, la médiane de revenu disponible par unité de consommation (UC) est de 20 770 € en 2017 au niveau du territoire contre 20 310 € pour l'ensemble des EPCI et 48,5 % des ménages du territoire sont imposés contre une médiane de 46,5 % sur l'ensemble des EPCI en 2020. Enfin la part des revenus d'activité s'élève à 67,9 % contre 67,5 % pour l'ensemble des EPCI la même année.

En termes d'infrastructures et de transport, l'accessibilité du territoire de l'agglomération et notamment de son cœur, Annonay et Davézieux, se fait essentiellement en voiture et par le réseau routier.

Ainsi, alors que 58 % des actifs travaillent au sein de leur commune, l'usage de la voiture reste très majoritaire pour se rendre au travail. S'agissant enfin des transports en commun, plusieurs réseaux de transport collectif se sont déployés autour d'Annonay depuis 2011.

En 2017, la fréquentation annuelle des transports en commun a connu une forte évolution du fait d'une part de la nouvelle politique tarifaire lancée en septembre 2016 et d'autre part du nouveau réseau attirant de nouveaux voyageurs. Une ligne de car régional permet aussi de rejoindre Lyon et les gares de la vallée du Rhône et une desserte de car interurbain essentiellement scolaire dessert le département de la Loire.

En termes d'économie, le territoire comptait fin 2015 13 168 emplois salariés privés, ce qui en fait un pôle d'emploi conséquent à l'échelle du département. Près de 40 % de ces emplois relèvent du secteur industriel.

Les espaces agricoles représentent quant à eux plus d'un tiers du territoire, ont des cultures variées (élevage, arboriculture, viticulture, maraîchage...) et de fait, représentent un potentiel de production pour les besoins locaux tout en favorisant les circuits courts. Sur le territoire on peut ainsi compter 220 exploitations et 300 emplois à temps plein dans le secteur de l'agriculture. Le secteur tertiaire est quant à lui peu représenté, néanmoins les effectifs tendent à augmenter de par les nouveaux entrepreneurs venant modifier la demande en termes d'immobilier tertiaire.

Enfin, le territoire dispose de pôles industriels et commerciaux attractifs (zones d'activités et commerciales notamment à Annonay et Davézieux) et d'un cadre de vie de qualité, propice au développement du tourisme familial : patrimoine architectural, proximité du Parc du Pilat, gastronomie et viticulture et le Safari de Peaugres.

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil Régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du Préfet de Région le 10 avril 2020. Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, la collecte des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective s'organise désormais en apport volontaire grâce à des îlots de propreté répartis sur l'ensemble des communes. Elle dispose également de 4 déchèteries accessibles à l'ensemble de ses habitants dont une pouvant accueillir les déchets non dangereux des professionnels.

Le déploiement du **compostage** continue, avec la fourniture d'équipement individuel, la formation d'agents de la Ville et de l'Agglomération (référents de sites et guide composteur, etc.), et une **expérimentation sur le broyage des déchets verts** a été conduite en 2020 et 2021, prélude du développement d'une filière dédiée.

La consommation énergétique du territoire constitue le principal poste de dépenses des ménages et donc une source de vulnérabilité pesant sur leur pouvoir d'achat. De même les déplacements massivement individuels notamment via les voitures, représentent 23 % de la consommation d'énergie du territoire. La conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers tant pour les ménages que pour les activités économiques et donc une vulnérabilité face aux variations des tarifs de vente des énergies.

L'électricité est la source d'énergie la plus consommée sur le territoire (36 % en 2020), notamment par les secteurs résidentiel et industriel. Cette énergie est principalement vouée à produire de la chaleur (63 %) contre 24 % dans les transports et 13 % pour l'électricité spécifique. Il existe donc une marge importante de réduction de ces consommations par efficacité énergétique (isolation des bâtiments, appareils de chauffage plus économies, remplacement des systèmes fossiles par des énergies renouvelables individuelles ou en réseau...).

En termes de climat et d'enjeux climatiques, le territoire d'Annonay Rhône Agglo suit les projections faites sur le long terme en Auvergne Rhône Alpes et annonçant la poursuite du réchauffement climatique jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Ainsi, dans le scénario où aucune politique climatique n'est déployée, le réchauffement pourrait dépasser 4°C à l'horizon 2071-2100. A contrario, si une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO² est mise en place de façon ambitieuse, le réchauffement pourrait être stabilisé.

L'ambition du territoire d'Annonay Rhône Agglo est donc de faire coexister le développement de son attractivité tant socio-économique qu'environnementale par le biais d'engagements financiers et partenariaux et d'actions respectueux des enjeux climatiques.

Présentation du territoire du VAL D'AY

Créée au 1^{er} janvier 2002, la Communauté de communes du Val d'Ay regroupe 8 communes, totalise une population de 5 939 habitants (source INSEE 2017) pour une superficie de 146,18 km². La densité de population est de 40 habitants/km² et a connu une variation de +0,5% entre 2011/2017.

En termes d'habitat en 2017 une grande part des ménages du Val d'Ay, soit 79%, sont propriétaires de leur logement contre 57,5 % au niveau national.

Offre de logements

La Communauté de communes du Val d'Ay compte :

- 69,7% de résidences principales : ce sont principalement des propriétaires occupants (80,8%), il y a peu de locatif 18,5% (social 3,8% et privé 15,4%).
- 16,7 % de résidences secondaires : c'est un nombre important de résidences secondaires, supérieur à la moyenne et c'est une particularité du territoire.
- 13,6% de logements vacants : ce chiffre est en augmentation depuis le début des années 200 et est largement supérieur à la moyenne nationale

Dynamisme du marché immobilier

Le nombre de constructions neuves est de 3,9 /an pour 1 000 habitants, c'est un chiffre assez dynamique. Les maisons construites ont une surface assez importante (117m²). 63 % des logements ont été construits avant 1990 et 35,1% après 1990 (chiffre supérieur à la moyenne nationale).

Pour répondre à ces problématiques la Communauté de communes du Val d'Ay adhère au SPPEH depuis le 1er janvier 2021, service public de la rénovation énergétique performante.

En termes de revenus, le revenu moyen par foyer fiscal en 2018 pour la CC du Val d'Ay est de 23 051 €, contre 23 364 € pour le département ; 37% de foyers fiscaux imposés contre 44% pour la France métropolitaine.

En termes d'économie, le territoire compte 914 emplois en 2017 dont 46% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale. Le territoire du Val d'Ay compte 2 433 actifs ayant un emploi, dont 80% ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Ils se rendent sur leur lieu de travail majoritairement avec leur voiture et de manière individuelle (87%).

Les 70 exploitations agricoles recensées se caractérisent par une agriculture diversifiée (élevage : bovins, ovins, caprins ; céréales ; production laitière...). 22% de la surface du territoire est dédiée à l'agriculture et 62 % couverte par la forêt.

Emploi

La part d'actifs est de 69%. Le taux de chômage est de 10%, légèrement inférieur la moyenne nationale. Par contre, on note que le temps partiel et l'emploi précaire sont supérieurs à la moyenne nationale. Le déplacement vers le lieu de travail se fait à 88% en voiture car le Val d'Ay n'est pas un pôle d'emploi et 80% des actifs sont obligés de changer de commune pour se rendre sur leur lieu de travail.

Depuis 30 ans, le nombre d'emplois proposé par le territoire est en constante diminution (893 emplois en 2018 et moins 400 emplois en 30 ans). Les emplois du territoire sont principalement dans le tertiaire (74,3%), par la suite vient la construction, l'agriculture et enfin l'industrie ; ce ne sont quasiment que des petits établissements. Le taux de création d'entreprises est en léger retrait par rapport au chiffre national (13,7% contre 16,3%).

Pour soutenir ces entreprises artisanales, la communauté de communes a mis en place une aide à l'investissement « Commerce et Artisanat ». Par ailleurs l'intercommunalité possède une zone artisanale sur Satillieu avec 4 500 m² disponibles à la commercialisation. Dans les prochaines années, nous souhaitons développer une zone artisanale sur Saint Romain d'Ay.

En termes environnementaux et notamment dans la gestion des déchets, en 2019 le tonnage des ordures ménagères résiduelles est en légère baisse (-1,4%/2018) soit 205kg/habitant et la collecte sélective en hausse (+ 0,7%/2018), soit 68kg/habitant.

Les produits pétroliers sont la source d'énergie la plus consommée sur le territoire (57% en 2018), notamment par le transport routier (31%) et par le secteur résidentiel (production de chauffage).

L'électricité est la deuxième énergie la plus consommée (22%). La moitié de l'énergie consommée est faite par le secteur résidentiel. Pour le Val d'Ay la consommation énergétique résidentielle constitue le principal poste de dépenses des ménages et donc une source de vulnérabilité pesant sur leur pouvoir d'achat.

En contrepartie par sa production d'énergie éolienne, le Val d'Ay couvre 40% de ses besoins énergétiques actuels. Il existe donc une marge importante de réduction de ces consommations par la rénovation énergétique des logements ; par le développement d'un parc de véhicules plus performant, du covoiturage, du télétravail ; par l'incitation à la sobriété des ménages et du tertiaire, tout en travaillant sur de nouvelles productions d'énergies renouvelables (photovoltaïque, bois).

1.3. Les dispositifs présents

De nombreux dispositifs sont déjà recensés par les signataires. Ils sont évoqués par grande compétence, sans exhaustivité.

Renouvellement urbain

Le programme action cœur de ville engagé sur la commune d'Annonay

La convention cadre du programme Action Cœur de Ville avec l'Etat, Annonay Rhône Agglo et les autres partenaires, a été approuvée lors du conseil municipal du 24/09/2018 et du conseil communautaire du 25/09/2018. Elle décrit les modalités de mise en œuvre du programme, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 1^{er} octobre 2023. L'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville engageant la phase de déploiement et valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été approuvé lors du conseil municipal du 07/12/2020 et du conseil communautaire du 10/12/2020.

Le programme de renouvellement urbain engagé par la commune d'Annonay

Annonay Rhône Agglo développe une politique ambitieuse sur l'habitat et le renouvellement urbain, aux côtés de la ville d'Annonay.

La ville d'Annonay a signé une convention en 2012 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (et d'autres partenaires) pour contractualiser un Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du cœur de ville historique d'Annonay.

Des subventions de l'ANRU (3,5 Md'€) sont associés à cette convention. D'autres partenaires peuvent subventionner les opérations du programme, sollicités sur le moment du montage de chaque opération.

La commune d'Annonay et Annonay Rhône Agglo se sont engagées dans une démarche de requalification du centre historique d'Annonay dans le cadre du Programme National de

Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Le « cœur de ville historique » compte environ 1400 logements dont environ 30% d'entre eux sont vacants et 30% sont potentiellement indignes. Pour requalifier l'habitat privé ancien, Annonay Rhône Agglo, en partenariat avec l'Etat, l'Anah, la Caisse des Dépôts et la Ville d'Annonay, a mis en place une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain). Ce dispositif offre aux propriétaires (occupants et bailleurs) et aux copropriétés une ingénierie technique, administrative et financière et des subventions aux travaux. Il est en vigueur depuis le 1er janvier 2017 pour une durée de 6 ans (fin du dispositif au 31.12.2022).

Le programme d'action de l'OPAH-RU 2017-2022 consiste à :

- Résorber la vacance en développant une offre nouvelle de logements économes en charges et à loyer modéré
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Favoriser une plus grande mixité sociale, notamment par la venue de propriétaires occupants
- Améliorer l'efficacité énergétique des logements
- Améliorer le parc de copropriétés et suivre de manière renforcée les copropriétés fragiles.

Cette OPAH-RU pourra éventuellement être suivie d'un nouveau dispositif partenarial avec l'ANAH, dont les modalités seront discutées en 2022.

Une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur 14 puis 5 immeubles est actuellement en cours sur le cœur de ville historique d'Annonay. Cela permet, pour des immeubles stratégiques dont les perspectives sont bloquées, la réalisation de travaux par déclaration d'utilité publique et donc de débloquer des situations où les propriétaires étaient récalcitrants à l'idée de faire des travaux, de faciliter les mutations, de lutter contre la vacance d'immeubles stratégiques, de favoriser la venue de nouveaux propriétaires...

Le PNRQAD, Cœur de ville historique d'Annonay, dont la convention a été signée en 2012 et prolongée par avenant en 2018, vise quant à lui à requalifier et rénover le centre ancien d'Annonay, à travers 20 millions d'euros de fonds publics pour le quartier. L'avenant n° 2 du PNRQAD est en cours de rédaction et indiquera une fin le 30 juin 2025.

En complément, une opération façade est en place depuis janvier 2020 sur le cœur de ville historique d'Annonay, et a connu une modification de règlement en 2021, afin de davantage inciter les propriétaires à la reprise et à la réfection des rez-de-chaussée du centre-ville.

Politique de la Ville - Contrat de Ville 2020-2022

Approbation du protocole d'engagements réciproques renforcés lors du conseil communautaire du 20/02/2020, à intervenir entre la ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo et l'ensemble des signataires qui ont fait part de leurs engagements pour la prorogation du contrat, initialement signé le 17 juillet 2015.

Initialement, pour le territoire d'Annonay Rhône Agglo, le quartier reconnu comme étant prioritaire est celui de Les Hauts de Ville. Ce quartier s'étend de Lapras au cœur de ville historique en passant par le Zodiaque. Le quartier de La Croze, actuellement quartier en veille, sera sujet à réflexion quant à une éventuelle extension du périmètre actuel du quartier prioritaire.

Urbanisme et habitat

Le projet de PLUiH d'Annonay Rhône Agglo

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Annonay Rhône Agglo a été prescrit en avril 2017. Intégrant le Programme Local de l'Habitat, dans une volonté de cohérence et d'opérationnalité renforcées, il porte le projet d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce centrale du PLUiH, a été débattu en décembre 2019. Il porte le projet politique et des ambitions fortes :

- Organiser le développement territorial par la mise en place d'une armature urbaine avec différents niveaux de polarités / renforcer les centralités à toutes les échelles / limiter les déplacements – travailler les mobilités douces / œuvrer pour un développement équilibré
- Travailler sur le renouvellement urbain / Rationnaliser le foncier / Préserver les terres agricoles / Impulser de nouvelles pratiques constructives
- Répondre aux besoins de la population en garantissant le parcours résidentiel et la diversification de l'offre en logements / Assurer la mixité sociale
- Préserver l'identité paysagère du territoire / Protéger et mettre en valeur les milieux naturels / Anticiper les conflits
- Garantir le développement économique du territoire en agissant sur toutes ses composantes : agriculture, tourisme, commerce, activités, industries ...
- Protéger la population des risques / lutter contre le changement climatique / Préserver les ressources / végétaliser - renaturer

Le PLUiH devra également relever de grands enjeux : transition écologique, zéro artificialisation nette, ressources en eau potable, ...

Un tel projet ne peut voir le jour sans un partenariat fort. Ainsi, l'Agglomération s'est entourée de nombreux partenaires, parmi lesquels :

- Le SCOT des Rives du Rhône, dont la révision a été approuvée en novembre 2019 et qui est un partenaire privilégié de l'Agglomération,
- Le PNR du Pilat, qui a missionné un bureau d'études pour accompagner l'agglomération dans la prise en compte des enjeux de la trame verte et bleue dans toutes les phases de l'élaboration,
- La chambre d'agriculture, qui a notamment réalisé le diagnostic agricole du territoire,
- Mais également les services de la DDT avec lesquels des points très réguliers sur l'avancement de la démarche sont réalisés.

L'Agglomération travaille également étroitement avec les 29 communes du territoire pour aboutir à un document partagé et représentatif des projets locaux. Elle est accompagnée de plusieurs bureaux d'études dans ses travaux. Le PLUiH fait également l'objet d'une concertation avec la population.

Le planning prévisionnel actuel du projet prévoit un arrêt du document fin 2023 et une approbation un an plus tard, fin 2024.

De multiples actions en faveur de l'habitat

En attente de réalisation du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo, sur le volet habitat, le Programme d'Orientations et d'Action est structuré en 35 fiches actions regroupées en 4 principaux axes de travail : diversifier l'offre d'habitat au service de la mixité sociale et des parcours résidentiels, agir sur la qualité du parc existant, apporter une réponse solidaire aux besoins de la population, organiser la gouvernance locale de la politique de l'habitat.

Annonay Rhône Agglo adhère, depuis 2016, à l'Observatoire de l'Habitat de l'Ardèche confié à l'ADIL 26 avec le concours financier du Département et l'appui de la DDT 07. Cet observatoire de l'habitat permet d'avoir des indicateurs pour connaître et comprendre le fonctionnement du marché de l'habitat afin d'agir et de répondre efficacement aux enjeux d'habitat sur le territoire : répondre aux besoins en logements, aux défis du mal logement, à l'arrivée de populations nouvelles, aux changements sociologiques.

Sur la politique du logement social, Annonay Rhône Agglo a demandé à être signataire des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des bailleurs sociaux et met en œuvre une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), comme le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et de l'Information des Demandeurs (PPGID)

Annonay Rhône Agglo accompagne également les copropriétés, via des audits énergétiques ou des accompagnements de travaux, et intervient sur l'habitat des gens du voyage sédentarisés.

Enfin, une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'un dispositif adapté à l'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal est en cours.

Par ailleurs, la commune d'Annonay a décidé en septembre 2012 de se doter d'une AVAP afin d'améliorer le cadre de vie de la commune et de renforcer l'attractivité du centre-ville notamment. L'Agglomération ayant repris la compétence en matière de documents d'urbanisme, le conseil communautaire a validé la création de l'AVAP d'Annonay en juin 2019 qui s'est automatiquement nommée SPR.

Un Site Patrimonial Remarquable (SPR) est une servitude d'utilité publique qui a pour objet de conserver, restaurer et mettre en valeur les villes, villages, quartiers et paysage d'un point de vue historique, patrimonial ou architectural.

Le SPR d'Annonay est composé du plusieurs documents : un rapport de présentation fondé sur un diagnostic, un document graphique qui localise le périmètre du SPR et identifie les bâtiments et secteurs à préserver, un règlement écrit qui décrit les prescriptions à respecter en cas de travaux sur les constructions ou les espaces extérieurs.

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux...) se situant dans le périmètre du SPR, l'Architecte des Bâtiment de France vérifie que le projet du pétitionnaire respecte la réglementation du SPR. Son avis doit être conforme, c'est à dire qu'il doit être suivi par le demandeur.

Le Service Public de la performance énergétique de l'habitat, depuis le 01/01/2021, en continuité de la plateforme de rénovation énergétique Rénofuté est mis en œuvre par l'ALEC07 (coût annuel pour Annonay Rhône Agglo et le Val d'Ay : 0.58€/habitant/an)

Mobilités

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie cyclable et en lien avec la réponse à l'appel à projet AVELO2 dont Annonay Rhône Agglo est lauréat, il est prévu le déploiement de nombreuses actions :

- La construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables, la réalisation d'études dont l'étude de la traversée d'Annonay par la Via Fluvia,
- la réalisation de diagnostic et plan d'action (entreprises, établissements scolaires)
- L'expérimentation de services vélos : location de VAE moyenne et longue durée, développement d'ateliers de réparation vélo, l'aide à l'acquisition de VAE (lancé en 2021)
- L'animation et la promotion du vélo : déploiement du savoir rouler à vélo dans les écoles, séances de remise en selle, organisation de manifestations (journée du vélo, etc.)

Un schéma des mobilités actives (vélo et marche) a été lancé à l'automne 2021 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, subventionné par l'ADEME via TEPOS2.

A Annonay, un Conseil des usagers du Vélo est mis en place depuis l'automne 2020.

Transition écologique, biodiversité

Contrat de transition écologique Ardèche Nord

Lors de son Bureau Communautaire du 17/09/2019, Annonay Rhône Agglo a approuvé la signature du Contrat de Transition Ecologique (CTE) Ardèche Nord avec la communauté de communes du Val d'Ay, le département de l'Ardèche, les communautés de communes Porte Drôme Ardèche, Rhône-Crussol, Valeyrieux, la communauté d'agglomération Arche Agglo, l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires et la Région Auvergne Rhône Alpes

Le CTE a été signé à Privas le 13/09/2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en septembre 2022.

Annonay Rhône Agglo et la communauté de communes du Val d'Ay ont candidaté pour renouveler une démarche TEPOS lors d'un bureau communautaire de la communauté d'agglomération du 10 décembre 2019.

En 2015, Annonay Rhône Agglo et l'ADEME avaient signé une convention concernant le soutien à l'animation de la démarche TEPOS Ardèche Verte – Annonay Agglo. Cette convention avait été notifiée le 30 novembre 2015, pour une durée de 40 mois, soit jusqu'au 31 mars 2019. Le territoire avait été labellisé Territoire à Energie Positive (TEPOS).

La démarche TEPOS/TEPCV (échelle Ardèche Verte) contient un diagnostic et a été contractualisée avec l'Etat.

Approbation du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) d'Annonay Rhône Agglo, lors de son bureau communautaire du 20/02/2020 et pour une durée de 6 ans.

L'élaboration du PCAET s'est déroulée sur un an et demi, dans la continuité et en cohérence avec la démarche TEPOS initiée en 2015. Il a été également réalisé en partenariat avec l'Etat (relecture DDT, évaluation...) et sera couplé à une démarche de labellisation « **Territoire engagé dans la transition écologique** » (anciennement Citergies) qui débute en 2021.

Actions sur le patrimoine public

Un inventaire des bâtiments de la Ville d'Annonay et d'Annonay Rhône Agglo, de leurs consommations énergétiques, des installations existantes CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation), a été réalisé, avec mise en place d'actions de maîtrise des consommations et d'efficacité énergétique : Contrat d'exploitation avec intéressement sur les sites les plus consommateurs, mise en place de régulations sur les sites dépourvus, remplacement des installations vétustes (chaufferie), fourniture d'une électricité 100% verte pour le patrimoine Ville d'Annonay et Agglo (offre d'électricité basée sur des garanties d'origine renouvelable), dont 20% sera à « haute valeur environnementale » à partir de 2022 (marché 2022-2024 avec l'UGAP),

Production d'énergies renouvelables

Déploiement de panneaux photovoltaïques sur toitures et ombrières sur parking publics via la SAS A Nos Watts dont Annonay Rhône Agglo est actionnaire à hauteur de 45%. Première grappe d'installation prévue en 2022 (une quinzaine d'installation, coût global du projet pour la première tranche : 1,76M€). Le développement d'une deuxième grappe est prévu sur des sites publics et privés.

Dans les domaines de la **biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols**, un Plan de gestion a été mis en œuvre sur de la zone humide de Gardache sous la forme d'une obligation réelle environnementale (ORE). A Annonay, dans le cadre du plan de végétalisation, il est prévu un vaste programme d'action (développement de jardin partagés, végétalisation des cours d'écoles, travail sur les parcs...)

Annonay Rhône Agglo est par ailleurs engagée dans une stratégie en faveur de l'agriculture à travers une délibération cadre en 2017 : soutien à l'installation et à la conversion en agriculture biologique notamment. En parallèle, l'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** va démarrer en 2022, avec un dossier de candidature déposé en partenariat avec la chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Santé - action sociale - solidarité

Analyse des besoins sociaux-Convention territoriale globale (ABS-CTG)

L'année 2021 a permis la conduite des travaux sur l'ABS-CTG.

Cette démarche se traduit par :

- L'élaboration d'un portrait social de territoire qui permet de partager une vision commune du territoire d'Annonay Rhône Agglo et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé ;
- La définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique ;
- Un programme d'actions pour chaque thématique, inscrites dans un calendrier 2022-2026 (décliné sous forme de fiches actions)

Contrat Local de Santé

Suite au diagnostic local de santé de 2017, Annonay Rhône Agglo a souhaité élaborer un contrat local de santé pour son territoire.

Les contrats locaux de santé, inscrits dans la loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016, définissent des programmes de santé de proximité permettant de soutenir les dynamiques locales de santé et de réduire les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins.

Le CLS sera signé pour la période de 2022 à 2027 à minima par l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Hospitalier Ardèche Nord, les Etablissements Sainte Marie. Annonay Rhône Agglo délibérera le 31 janvier 2022 en conseil communautaire en vue de cette signature

Mission locale Nord Ardèche

La Mission locale est présente sur le territoire pour accueillir et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Par ses statuts, Annonay Rhône Agglo est compétente pour soutenir la Mission locale.

A ce titre, une subvention annuelle est versée. En 2021, son montant est de 75 015 € auquel s'ajoute la mise à disposition d'un agent de catégorie B à temps complet.

L'association est installée dans le quartier du Zodiaque et porte de nombreux projets et dispositifs.

Accueil de jour

Annonay Rhône Agglo soutient la solidarité entre les habitants du territoire et intègre ces enjeux dans son action. Ainsi, elle est compétente pour soutenir par le biais d'aides financières directes et à l'exclusion de la mise à disposition de locaux le fonctionnement des associations de solidarité œuvrant de manière pérenne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, qui privilégient et recherchent la coordination de leurs actions avec tous les acteurs concernés, participent à l'analyse des besoins sociaux et rendent compte régulièrement des actions conduites. A ce titre, elle soutient l'association Etape Collectif 31 qui a pour objet l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe ou en situation de précarité. Elle organise notamment un accueil de jour, ouvert toute l'année.

Une subvention est versée chaque année, via le CIAS, d'un montant de 35 300€.

Revalorisation SEGUR et formations des agents de l'EHPAD

Annonay Rhône Agglo est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, et délègue à son Centre intercommunal d'action sociale la mise en œuvre de cette compétence au travers notamment de la politique en faveur des personnes âgées. L'Agglomération est donc en charge de la gestion d'équipements d'accueil pour les personnes âgées dont l'EHPAD la Clairière.

Au sein de cet établissement, le SEGUR de la santé a été mis en application et à bénéficier aux agents de cet établissement au travers d'une prime et d'une revalorisation indiciaire.

De plus, une politique de formation est développée depuis plusieurs années, avec 10 000€ de crédits dédiés.

Les contraintes sanitaires ont retardé le calendrier de signature du CPOM. Les dates ne sont pas encore connues à ce jour.

Culture et Développement culturel

Dans le champ culturel à l'échelle de l'agglomération, plusieurs axes se dessinent ou sont en cours d'élaboration :

- **Secteur du livre**

La mise en réseau des bibliothèques au niveau du territoire avec un élargissement de l'offre aux usagers (carte unique et gratuite, accès plates formes numériques, mise en commun du catalogue). Développement de ce réseau à travers une programmation d'actions, réflexion sur la desserte entre les différentes bibliothèques. Conventionnent en cours avec la Bibliothèque départementale d'Ardèche sur la complémentarité avec le réseau.

Refonte de la Fête du livre Jeunesse impliquant le réseau des bibliothèques et les partenaires culturels du territoire. Développement du programme d'actions avec un volet d'éducation artistique et culturelle autour d'un prix littéraire en direction des établissements scolaires.

- **Secteur du spectacle vivant**

Mise en place de la saison culturelle "En Scènes" avec une proposition artistique en direction d'un large public, prétexte à des partenariats avec les acteurs culturels du territoire (SMACL07, CNAREP, La Baraka, MJC et milieu associatif), à des actions d'EAC en direction des établissements scolaires. Programmation estivale du festival "En Scènes, En été" avec la proposition d'une série de concerts dansants ou de spectacles

- **Culture scientifique**

Organisation annuelle de la Fête de la science avec l'objectif de rapprocher le milieu scientifique et les publics. Mobilisation des acteurs locaux, des scientifiques, des associations et les établissements scolaires.

- **Secteur cinéma**

Soutien au festival international du premier film organisé par la MJC avec un partenariat financier et technique

- Secteur du patrimoine

Contribution à la mise en réseau des partenaires dans le domaine du patrimoine lors les Journées européennes du patrimoine (Musées, communes, associations...)

Contribution à la mise en réseau des partenaires dans le domaine du patrimoine lors les Journées européennes du patrimoine (Musées, communes, associations...)

Contrats signés avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Contrat Ambition Région (CAR)

Lors de son bureau communautaire du 15 octobre 2020, Annonay Rhône Agglo a approuvé l'avenant n°1 au CAR, initié lors de sa séance du 12 juillet 2018.

Le CAR est un outil de la politique régionale d'aménagement et de développement du territoire. Il intervient en complément d'autres dispositifs tels que « ruralité » et « bonus relance » (ex-dispositif « bourgs-centres »).

La Communauté de Communes du Val d'Ay est également actrice de ce dispositif. Le CAR 2^{ème} génération a permis de soutenir les projets suivants : le réaménagement du centre-bourg à Lalouvesc, la rénovation de la mairie de Satillieu, la mise aux normes et l'agrandissement de la salle polyvalente à Saint-Alban d'Ay.

Contrats signés avec le département de l'Ardèche

Le territoire étant particulièrement attentif au développement des modes actifs, Annonay Rhône Agglo et la communauté de communes du Val d'Ay sont co-maîtres d'ouvrage du Schéma Vélo Départemental 2020-2025.

Annonay Rhône Agglo par délibération du 8 avril 2021, et La Communauté de communes du Val d'Ay par délibération du 5 mars 2021 ont validé leur engagement pour un portage départemental des « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) », afin d'assurer cohérence et cohésion départementales pour pérenniser les dispositifs d'accompagnement.

La démarche ENS (Espaces Naturels Sensibles) qui a été portée avec le Val d'Ay sous maîtrise d'ouvrage Annonay Rhône Agglo a été validée au Bureau Communautaire du 27/03/2018 pour une première période 2018-2020. Elle a été renouvelée au titre de 2021 lors du Bureau Communautaire du 20/05/2021.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Nord Ardèche

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le projet de territoire est à la fois une démarche et un document qui donnent à voir l'intercommunalité au service de son territoire. À usage interne ou à usage externe, le projet de territoire est un acte proprement politique, une manière pour chaque intercommunalité de se construire et d'assumer, à un moment donné, ses dynamiques et ses ambitions. Les deux intercommunalités du territoire Nord-Ardèche, communauté de communes du Val d'Ay et Annonay Rhône Agglo travaillent sur leur projet de territoire, pour une validation et diffusion courant 2022.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les grandes orientations du projet de territoire qui sera finalisé en 2022, autour de trois grandes orientations.

Les actions 2021 seront intégrées dans les orientations suivantes :

- **Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire**
- **Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire**
- **Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale**

Ces orientations, qui reprennent les grands enjeux du territoire du Nord Ardèche, pourront être revues en fonction de l'avancée du projet de territoire au sein des deux EPCI.

Les orientations stratégiques feront l'objet de fiches descriptives en 2022. Ces fiches comprendront des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui pourront être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Ces opérations ont été détaillées dans le diagnostic de territoire (partie 1.2).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Au titre de l'année 2021, les signataires de la présente convention ont été invités à apporter leur soutien comme suit :

ANNONAY RHONE AGGLO

Aide de l'Etat au travers du dispositif de la DETR/DSIL pour 2021, Annonay Rhône Agglo a sollicité une enveloppe DETR/DSIL 2021 à hauteur de 1 669 000 €, les dossiers retenus par l'Etat sont les suivants :

Porteur	Action	Montant projet	Taux financement	Subvention
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Aménagement foncier pour le groupe familial des gens du voyage sédentaires dit de « Marenton »	155 433,00 €	20,00%	31 086,60 €

CA ANNONAY RHONE AGGLO	Aménagement foncier pour le groupe familial des gens du voyage sédentaires dit du « Mas »	180 160,00 €	20,00%	36 032,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Création d'un dépôt de bus et d'autocars intégrant un mix énergétique	2 247 500,00 €	20,00%	449 500,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Extensions des consignes de tri sur les emballages plastiques	75 900,00 €	30,00%	22 770,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Peaugres et démolition de l'ancienne station	798 000,00 €	20,00%	159 600,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Mise en conformité des réseaux d'eaux usées sur la commune de Serrières	144 670,00 €	30,00%	43 401,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Mise en œuvre du débit réservé du ruisseau du Malbuisson commune de Vanosc	23 000,00 €	22,00%	5 060,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Opération de renouvellement de la conduite d'eau potable de Pouillas commune de Vanosc	115 000,00 €	20,00%	23 000,00 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	Transfert des eaux usées de l'entreprise Concept Fruits	923 910,10 €	25,00%	230 977,52 €

Enfin, s'agissant de son Programme Pluriannuel d'Investissement couvrant la période de 2021 à 2026, celui-ci s'élève à un montant total de 39 398 034 €.

Au titre de la commune d'Annonay, une enveloppe DETR/DSIL 2021 a été sollicitée à hauteur de 519 744 €. Les dossiers retenus par l'Etat sont les suivants :

Porteur	Action	Montant projet	Taux financement	Subvention
ANNONAY	Extension de la videoprotection	250 000,00 €	30,00%	75000 €
ANNONAY	Travaux de rénovation de la rue Emile Bouschon	564 472,10 €	30,00%	169 341,63 €
ANNONAY	Extension du cimetière "la Croizette" à ANNONAY	300 000,00 €	30,00%	90 000,00 €
ANNONAY	Rénovation de la façade principale de la maison des services publics d'Annonay	66 667,00 €	20,00%	13 334,00 €

ANNONAY	Rénovation des façades parking René Cassin	53 375,00 €	20,00%	10 675,00 €
ANNONAY	Rénovation de l'école maternelle de Ripaille	95 910,00 €	27,00%	25 895,70 €
ANNONAY	Travaux de reprise d'ouvrage d'art de Cance (pont rue vidal)	180 000,00 €	30,00%	45 000,00 €
ANNONAY	Plan 2021 de végétalisation sur le territoire Annonay	83 334,00 €	30,00%	25 000,00 €
ANNONAY	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du parc Mignot	233 333,00 €	20,00%	46 667,00 €

Enfin, s'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissement de la ville d'Annonay couvrant la période de 2021 à 2026, celui-ci s'élève à un montant total de 48 428 172 €.

Au titre des autres communes de l'agglomération, les dossiers retenus par l'Etat sont les suivants :

Porteur	Action	Montant projet	Taux financement	Subvention
ARDOIX	Travaux d'amélioration des espaces publics : jeux de boules lyonnaises et pétanque	30 925,60 €	30,00%	9 277,68 €
ARDOIX	Travaux énergétiques 2 appartements communaux : remplacement des fenêtres	23 266,62 €	30,00%	6 979,99 €
BOGY	Installation chauffage aérothermie salle polyvalente et climatisation pour les périodes de canicule	49 760,00 €	30,00%	14 928,00 €
BOULIEU LES ANNONAY	Mise en place d'un système de vidéoprotection	115 095,70 €	40,00%	46 038,28 €
BOULIEU LES ANNONAY	Création d'une salle d'activités et de motricité à destination de groupe scolaire et périscolaire	83 138,32 €	30,00%	24 941,50 €
BROSSAINC	Réfection toiture école et cantine	29 988,90 €	30,00%	8 996,67 €
DAVEZIEUX	Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Arthur Rimbaud	37 768,00 €	25,00 %	9 442,00 €
QUINTENAS	Rénovation des toitures de la Maison des Fromages, de la Cure et du Lavoir, et réhabilitation du mur du Lavoir	35 341,49 €	30,00 %	10 602,45 €

QUINTENAS	Démolition et reconstruction d'un local garderie (phase 1 démolition et désamiantage des locaux existants)	62 941,80 €	40,00 %	25 176,72 €
ROIFFIEUX	Rénovation thermique et réaménagement du pôle mairie	1 263 935,48 €	31,00 %	391 820,00 €
SAINT CLAIR	Installation de vidéoprotection	67 100,00 €	30,00 %	20 130,00 €
SAVAS	Système de vidéoprotection urbain	49 800,00 €	30,00 %	14 940,00 €
SAVAS	Changement des menuiseries des logements locatifs communaux	23 786,28 €	30,00 %	7 135,88 €
SAVAS	Création d'un City-Parc	164 654,71 €	30,00 %	49 396,41 €
SERRIERES	Aménagement du quai sud de la via Fluvia et valorisation de la base de loisirs et des abords du Rhône court-circuité	1 500 000,00 €	20,00 %	300 000,00 €
VERNOSC LES ANNONAY	Construction d'une cantine et rénovation d'une salle d'animation	1 250 000,00 €	40,00 %	500 000,00 €
VILLEVOCANCE	Travaux de rénovation de l'école publique	15 776,00 €	40,00 %	6 310,00 €
VILLEVOCANCE	Travaux de rénovation de l'appartement de l'école publique	28 714,00 €	40,00 %	11 485,00 €
VILLEVOCANCE	Travaux de réfection du parvis de l'église et accès secours cantine	51 190,00 €	40,00 %	20 476,00
VINZIEUX	Accessibilité des ERP communaux et rénovation énergétique de la mairie	44 281,27 €	40,00 %	17 712,50 €
VINZIEUX	Création d'un premier commerce dans l'ancien presbytère	75 542,28 €	20,00 %	15 108,45 €
VOCANCE	Installation vidéoprotection	44 000,00 €	30,00 %	13 200,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY

Au titre des communes, une enveloppe DETR/DSIL 2021 a été sollicitée à hauteur de 889 592 €. Les dossiers retenus par l'Etat sont les suivants :

Sur les communes du Val d'Ay:

Porteur projet	Action	Montant projet	Taux financement	subvention
PREAUX	Rénovation thermique Ecole Publique de Préaux	23 882,25 €	40,00 %	9 552,90 €
SAINT ROMAIN D'AY	Création d'une Maison France Services	139 243,00 €	40,00 %	55 697,00 €
SATILLIEU	Réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège	345 000,00 €	30,00 %	138 000,00 €
SATILLIEU	installation d'un système de vidéosurveillance	111 795,63 €	30,00 %	33 538,68 €

Dans le cadre de ce contrat socle, il paraît important de souligner également les premiers grands projets portés à l'échelle intercommunale et par la ville centre, issus des plans pluriannuels d'investissements, et qui seront détaillés dans le CRTE en 2022.

Projets en cours ou programmés issus du PPI d'Annonay Rhône Agglo

OPAH-RU et dispositif centres bourg	1 440 000 €
Via Fluvia	6 790 000 €
Acquisition et travaux Bâtiment Orange	1 950 000 €
Travaux Vidalon	900 000 €
PLUIH	530 000 €
Stade d'athlétisme	2 000 000 €
Extension salle R.Roche	1 500 000 €
Crèche dans la Vocance	900 000 €

Projets en cours ou programmés issus du PPI de la ville d'Annonay

Rénovation école Les Cordeliers	4 280 000 €
Nouveau DOJO	3 000 000 €
Lieu culturel à Cance	7 200 000 €
Plan de végétalisation / Jardins partagés	1 240 000 €
Parc Mignot	1 550 000 €
Rues Sadi Carnot / Europe / Montgolfier	1 800 000 €
PNRQAD - reprise des îlots Musée, Malleva, Boissy sud et Ranchet	6 233 550 €

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Entre Annonay Rhône Agglo et la Communauté de communes du Val d'Ay, des partenariats existent déjà, comme sur l'Espace Naturel Sensible Cance – Ay, ou dans le programme d'action TEPOS. Une réflexion pourra être menée pour les affirmer et les consolider dans le cadre des réflexions communes sur le projet de territoire.

Les collectivités travaillent également actuellement sur l'extension du périmètre du parc naturel régional du Pilat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Nord Ardèche assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements des autres signataires

A ce stade de la convention, il n'a pas été possible d'intégrer d'autres signataires (autres collectivités, opérateurs publics, etc.). Ils seront intégrés dans un prochain avenant.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière est définie annuellement pour tenir compte du plan d'action. Elle est validée en comité de pilotage. Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée. (cf. Annexe 1 convention financière 2021)

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité stratégique de cohésion des territoires (CSCT). Le CSCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services d'Annonay Rhône Agglo et de la communauté de communes du Val d'Ay, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de l'Ardèche, Monsieur Thierry DEVIMEUX, du sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, Monsieur Bernard ROUDIL, de la Présidente de la communauté de communes du Val d'Ay Marie Vercasson, du Président d'Annonay Rhône Agglo, Monsieur Simon Plénet. Pour les deux intercommunalités, les Présidente et Président seront assistés de Brigitte Martin, vice-présidente de la communauté de communes du Val d'Ay en charge des finances et du développement économique ; de Laurent Torgue, vice-président d'Annonay Rhône Agglo en charge des Finances.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Nord Ardèche. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Au moins un agent de chaque EPCI sera présent lors du comité technique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance. Par ailleurs, le comité de pilotage informera, par l'intermédiaire du bureau communautaire, l'avancée des projets et fera le lien avec les autres instances locales.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée. Ces indicateurs seront ajoutés lorsque le projet de territoire sera finalisé.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Privas, le 14 février 2022

Pour la Préfecture de l'Ardèche

Le Préfet

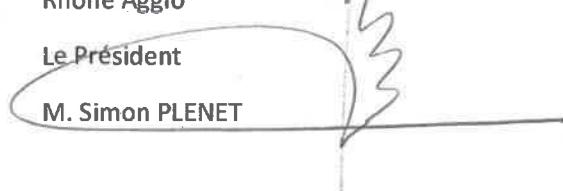
M. Thierry DEVIMEUX



Pour la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo

Le Président

M. Simon PLENET



Pour la Communauté de Communes du Val d'Ay

La Présidente

Mme. Marie VERCASSON



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Convention financière 2021

Annexe 2 – Fiches actions, fiches projets et programmes

Annexe 3 – Bilan écologique

PREFECTURE DE L'ARDECHE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de l'Ardèche

d'une part,

ET

ANNONAY RHONE AGGLO dont le siège social est situé Château de la Lombardière - BP 8 - 07430 DAVEZIEUX, *immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 200 072 015 000 15*, représentée par son Président, Simon PLENET, ci-après désignée « **Annonay Rhône Agglo** », autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20/01/2022,

La Communauté de Communes du Val d'Ay, représentée par Madame Marie VERCASSON, Présidente, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20/01/2022,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique « Nord Ardèche », signé le....., et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Aménagement foncier pour le groupe familial des gens du voyage sédentaires dit de «Marenton»	ANNONAY RHONE AGGLO	155 433,00 €	124346,4 €	31 086,60 €	0
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Aménagement foncier pour le groupe familial des gens du voyage sédentaires dit du « Mas »	ANNONAY RHONE AGGLO	180 160,00 €	144 128 €	36 032,00 €	0
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Création d'un dépôt de bus et d'autocars intégrant un mix énergétique	ANNONAY RHONE AGGLO	2 247 500,00 €		449 500,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition	Extensions des consignes de tri sur les	ANNONAY RHONE AGGLO	75 900,00 €		22 770,00 €	

écologique et la résilience du territoire	emballages plastiques					
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Peaugres et démolition de l'ancienne station	ANNONAY RHONE AGGLO	798 000,00 €	159 600,00 €	159 600,00 €	478800
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Mise en conformité des réseaux d'eaux usées sur la commune de Serrières	ANNONAY RHONE AGGLO	144 670,00 €		43 401,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Mise en œuvre du débit réservé du ruisseau du Malbuisson commune de Vanosc	ANNONAY RHONE AGGLO	23 000,00 €		5060	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Opération de renouvellement de la conduite d'eau potable de Pouillas commune de Vanosc	ANNONAY RHONE AGGLO	115 000,00 €		23 000,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Transfert des eaux usées de l'entreprise Concept Fruits	ANNONAY RHONE AGGLO	923 910,10 €		230 977,52 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Extension de la vidéoprotection	VILLE D'ANNONAY	250 000,00 €		75000 €	

Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Travaux de rénovation de la rue Emile Bouschon	VILLE D'ANNONAY	564 472,10 €		169 341,63 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Extension du cimetière "la Croizette" à ANNONAY	VILLE D'ANNONAY	300 000,00 €		90 000,00 €	
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Rénovation de la façade principale de la maison des services publics d'Annonay	VILLE D'ANNONAY	66 667,00 €		13 334,00 €	
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Rénovation des façades parking René Cassin	VILLE D'ANNONAY	53 375,00 €		10 675,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Rénovation de l'école maternelle de Ripaille	VILLE D'ANNONAY	95 910,00 €		25 895,70 €	
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Travaux de reprise d'ouvrage d'art de Cance (pont rue Vidal)	VILLE D'ANNONAY	180 000,00 €		45 000,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la	Plan 2021 de végétalisation	VILLE D'ANNONAY	83 334,00 €		25 000,00 €	

transition écologique et la résilience du territoire	sur le territoire Annonay					
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du parc Mignot	VILLE D'ANNONAY	233 333,00 €		46 667,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Rénovation thermique Ecole Publique de Préaux	COMMUNE DE PREAUX	23 882,25 €		9 552,90 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Création d'une Maison France Services	COMMUNE DE SAINT ROMAIN D'AY	139 243,00 €		55 697,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège	COMMUNE DE SATILLIEU	345 000,00 €		138 000,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Installation d'un système de vidéosurveillance	COMMUNE DE SATILLIEU	111 795,63 €		33 538,68 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Travaux d'amélioration des espaces publics : jeux de boules lyonnaises et pétanque	COMMUNE D'ARDOIX	30 925,60 €		9 277,68 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition	Travaux énergétiques 2 appartements	COMMUNE D'ARDOIX	23 266,62 €		6 979,99 €	

écologique et la résilience du territoire	communaux : remplacement des fenêtres					
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Installation chauffage aérothermie salle polyvalente et climatisation pour les périodes de canicule	COMMUNE DE BOGY	49 760,00 €		14 928,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Mise en place d'un système de vidéoprotection	COMMUNE DE BOULIEU LES ANNONAY	115 095,70 €		46 038,28 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Création d'une salle d'activités et de motricité à destination de groupe scolaire et périscolaire	COMMUNE DE BOULIEU LES ANNONAY	83 138,32 €		24 941,50 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Réfection toiture école et cantine	COMMUNE DE BROSSAINC	29 988,90 €		8 996,67 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Arthur Rimbaud	COMMUNE DE DAVEZIEUX	37 768,00 €		9 442,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Rénovation des toitures de la Maison des Fromages, de la Cure et du Lavoir, et réhabilitation du mur du Lavoir	COMMUNE DE QUINTENAS	35 341,49 €		10 602,45 €	

Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Démolition et reconstruction d'un local garderie (phase 1 démolition et désamiantage des locaux existants)	COMMUNE DE QUINTENAS	62 941,80 €		25 176,72 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Rénovation thermique et réaménagement du pôle mairie	COMMUNE DE ROIFFIEUX	1 263 935,48 €		391 820,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Installation de vidéoprotection	COMMUNE DE SAINT CLAIR	67 100,00 €		20 130,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Système de vidéoprotection urbain	COMMUNE DE SAVAS	49 800,00 €		14 940,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Changement des menuiseries des logements locatifs communaux	COMMUNE DE SAVAS	23 786,28 €		7 135,88 €	
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Création d'un City-Parc	COMMUNE DE SAVAS	164 654,71 €		49 396,41 €	
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement	Aménagement du quai sud de la via Fluvia et valorisation de la base de loisirs et des abords du	COMMUNE DE SERRIERES	1 500 000,00 €		300 000,00 €	

équilibré du territoire	Rhône court-circuité					
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Construction d'une cantine et rénovation d'une salle d'animation	COMMUNE DE VERNOSC LES ANNONAY	1 250 000,00 €		500 000,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Travaux de rénovation de l'école publique	COMMUNE DE VILLEVOCANCE	15 776,00 €		6 310,00 €	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Travaux de rénovation de l'appartement de l'école publique	COMMUNE DE VILLEVOCANCE	28 714,00 €		11 485,00 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la cohésion sociale	Travaux de réfection du parvis de l'église et accès secours cantine	COMMUNE DE VILLEVOCANCE	51 190,00 €		20 476,00	
Orientation 1 : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire	Accessibilité des ERP communaux et rénovation énergétique de la mairie	COMMUNE DE VINZIEUX	44 281,27 €		17 712,50 €	
Orientation 2 : Favoriser l'attractivité, la dynamique économique et l'aménagement équilibré du territoire	Création d'un premier commerce dans l'ancien presbytère	COMMUNE DE VINZIEUX	75 542,28 €		15 108,45 €	
Orientation 3 : Améliorer l'accès aux services publics et favoriser la	Installation vidéoprotection	COMMUNE DE VOCANCE	44 000,00 €		13 200,00 €	

cohésion sociale						
------------------	--	--	--	--	--	--

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)
3 228 739,56 €		1160051,65 €	2068674,91 €			

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Préfet de l'Ardèche

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,
Simon PLENET

La Présidente de la Communauté de communes du val d'Ay,
Marie VERCASSON



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Nord Ardèche

Annexe 2

Fiches actions,

Fiches projet et programmes

Annexe 2-1 : fiches actions

Fiche action : Aménagement foncier pour le groupe familial des gens du voyage sédentaires dit de «Marenton»

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo
Description de l'action	<p>Un groupe familial issu de la communauté des gens du voyage réside depuis de nombreuses années sur la zone économique de Marenton. Après avoir séjourné quelques mois sur un terrain propriété d'Annonay Rhône Agglo, le groupe familial est actuellement installé sur un terrain privé, toujours à proximité de la zone de Marenton. Ce groupe familial est identifié au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ardèche 2020-2025 pour être accompagné dans leur sédentarisation.</p> <p>Ce groupe familial est composé de 8 ménages, 20 personnes dont 9 enfants mineurs. Il s'agit principalement de personnes isolées, vivant dans des conditions de vie très précaires (absence de sanitaire, raccordement sauvage aux réseaux).</p> <p>Il est fait la proposition au groupe familial d'être relogé sur la commune d'Annonay, à proximité de l'aire d'accueil actuelle et du nouveau centre aquatique de Vaure.</p> <p>L'objectif de ce relogement est d'offrir des conditions d'habitat décentes à ce groupe familial. A terme, un projet d'habitat adapté pourrait être envisagé sur la parcelle avec un bailleur social.</p> <p>Pour l'instant, le projet consiste à l'aménagement foncier d'une partie de la parcelle AC1308 :</p> <p>Sur 2240 m², terrassement et pose de gravillons pour permettre le stationnement des caravanes et des véhicules.</p> <p>Gestion des vues vers l'aire d'accueil des gens du voyage</p> <p>Clôture de la parcelle : clôture périphérique</p> <p>Amenée des différents réseaux : eau potable, électricité, eaux usées</p> <p>Pose d'un algéco (déjà acheté par la collectivité pour ce projet)</p> <p>Aménagement paysager</p>

Partenaires	Projet conduit dans le cadre de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'habitat des gens du voyage sédentarisés 2020-2023 mise en place par l'État et le Département de l'Ardèche L'ARTAG est l'association qui réalise cette MOUS.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 155 433 € Etudes de maîtrise d'œuvre : 14 000 € Travaux : 141 433 € Dépenses de fonctionnement : Gestionnaire : 5 940 € HT/an
Plan de financement	Subvention DETR : 31 086,60 € Auto-financement par Annonay Rhône Agglo
Calendrier	Lancement des études de maîtrise d'œuvre : mai 2021 Obtention du Permis d'Aménager : 19 novembre 2021 Démarrage des travaux : à définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de satisfaction des familles

Fiche action : Aménagement foncier pour le groupe familial des gens du voyage sédentaires dit du « Mas »

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo
Description de l'action	<p>Un groupe familial issu de la communauté des gens du voyage réside depuis de nombreuses années à Davézieux, zone économique du Mas, sur des terrains propriétés d'Annonay Rhône Agglo (parcelles AA 191, AA 199 et AA 201). Ce groupe familial est identifié au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ardèche 2020-2025 pour être accompagné dans leur sédentarisation.</p> <p>Ce groupe familial est composé de 4 ménages, 4 adultes et 5 enfants mineurs. Il s'agit principalement de personnes isolées, vivant dans des conditions de vie très précaires (absence de sanitaire, raccordement sauvage aux réseaux).</p> <p>L'objectif de ce relogement est double :</p> <p>Offrir des conditions d'habitat décentes à ce groupe familial, Permettre la création d'un dépôt d'autobus, équipement d'intérêt public, pour lequel aucune autre disponibilité foncière n'est adapté à ce projet (topographie, surface et positionnement)</p> <p>Le projet consiste à l'aménagement d'une partie de la parcelle AA 28 (parcelle propriété d'Annonay Rhône Agglo) sur 2 000 m² : terrassement et pose de gravillons pour permettre le stationnement des caravanes et des véhicules. clôture de la parcelle : clôture périphérique et clôture entre les emplacements amenée des différents réseaux : eau potable, électricité, eau usées Implantation de 4 mobil-homes</p>
Partenaires	Projet conduit dans le cadre de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'habitat des gens du voyage sédentarisés 2020-2023 mise en place par l'État et le Département de l'Ardèche

	L'ARTAG est l'association qui réalise cette MOUS.
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement : 225 383,16 €</p> <p>Etudes (maîtrise d'œuvre, CSPS, bornage, modification simplifiée du PLU de Davézieux ...) : 29 859,73 € HT</p> <p>Acquisition des mobil-homes : 43 833,33 € HT</p> <p>Travaux : 138 041,07 € HT</p> <p>Raccordement aux réseaux : 13 676,03 € HT</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> <p>Gestionnaire : 5 940 € HT/an</p> <p>Entretien pompe de relevage : 2 460 € HT/an</p> <p>Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 12 000 €</p>
Plan de financement	<p>Subvention DETR : 36 032 €</p> <p>Auto-financement par Annonay Rhône Agglo</p>
Calendrier	<p>Approbation de la modification simplifiée du PLU de Davézieux : 28 juin 2021</p> <p>Obtention du Permis d'Aménager : 7 septembre 2021</p> <p>Démarrage des travaux : septembre 2021</p> <p>Obtention du Permis de Construire : 19 octobre 2021</p> <p>Achèvement des travaux : mi-décembre 2021</p> <p>Entrée des familles sur le terrain : 23 décembre 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Niveau de satisfaction des familles</p> <p>Libération effective du terrain du futur dépôt de bus</p>

Fiche action

création d'un dépôt de bus et d'autocars avec mix énergétique

Orientation stratégique n°	2
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la compétence obligatoire d'organisation des transports urbains et scolaires qui lui est dévolue sur son périmètre (annuellement : 3 000 scolaires transportés et 520 000 voyages sur les transports urbains), l'agglomération souhaite créer un dépôt de 40 autocars et autobus intégrant une installation en faveur du mix énergétique et par extension la possibilité d'un atelier de réparation de vélos. Elle a retenu le site de la Zone d'Activités du Mas à Davézieux pour réaliser le projet. Ce site s'avère bien adapté au regard des exigences d'exploitation des services à accueillir, en particulier la proximité des grands axes routiers et les zones à desservir au niveau des transports.</p> <p>Outre la possibilité d'être plus efficace et concurrentiel en matière d'organisation des transports, la création du dépôt permettra à la collectivité de faire évoluer le parc de véhicules pour intégrer la préoccupation environnementale.</p> <p>En effet, des aménagements spécifiques sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Annonay Rhône Agglo prévoit dès-à-présent l'évolution de sa flotte de bus urbains vers un mix énergétique avec un point d'approvisionnement en BioGaz Naturel Véhicule (BioGNV). Elle a étudié la possibilité d'évoluer à plus long terme vers un parc de véhicules plus vertueux en prévoyant des postes d'approvisionnements en énergie propre en hydrogène. 4 véhicules électriques de type MASTER compteront également parmi les véhicules de transports. Ils seront approvisionnés par la mise en place de bornes de recharge sur le site du dépôt• Dans l'objectif d'un fonctionnement optimisé et durable, il sera prévu le traitement des eaux de surface avec la mise en place de

	<p>séparations à hydrocarbures et la création d'un bassin de stockage permettant de concevoir un tampon avant rejet au milieu naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> Engagée également dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), la conception et la gestion du dépôt proposera des choix d'isolation et de chauffage les plus pertinents. <p>Le concours de l'aide CRTE pour cette opération dont l'enjeu est d'améliorer les services offerts en matière de transports publics et de mobilité, tout en prenant en compte les critères du développement durable, permettrait à l'agglomération d'engager le projet en lui garantissant un soutien financier d'envergure.</p>																				
Partenaires	Etat (DETR/DSIL)																				
Coût prévisionnel	6 105 000 € HT																				
Plan de financement en € HT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th></th> <th>Recettes</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses inv matériels et immatériels</td><td>3 028 500</td><td>DSIL</td><td>449 500</td></tr> <tr> <td>Dépenses achats 11 véhicules BioGNV</td><td>2 800 000</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Dépenses prestations intellectuelles</td><td>276 500</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>6 105 000</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		Dépenses inv matériels et immatériels	3 028 500	DSIL	449 500	Dépenses achats 11 véhicules BioGNV	2 800 000			Dépenses prestations intellectuelles	276 500			TOTAL	6 105 000		
Dépenses		Recettes																			
Dépenses inv matériels et immatériels	3 028 500	DSIL	449 500																		
Dépenses achats 11 véhicules BioGNV	2 800 000																				
Dépenses prestations intellectuelles	276 500																				
TOTAL	6 105 000																				
Calendrier	La réalisation des travaux est prévue à compter du 3 janvier 2022 avec l'impérative nécessité de livraison pour début septembre 2022 (échéance délégation de service).																				
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs financiers et temps : Phase de réalisation, suivi dans l'année n+1 du coût de fonctionnement																				

Fiche action Extension des consignes de tri sur les emballages plastiques

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Intercommunalité
Description de l'action	<p>L'objectif de ce projet, sur plusieurs années, est de simplifier le geste de tri de l'habitant en lui délivrant le message suivant : « Tous les emballages se trient ».</p> <p>Annonay Rhône Agglo souhaite : Apporter à l'ensemble de ces habitants un service de qualité disponible 7 jours sur 7, Inciter les usagers à réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles et d'augmenter le tri sélectif Améliorer la propreté en diminuant les dépôts en dehors des conteneurs notamment par la collecte séparative des cartons bruns</p> <p>Annonay Rhône Agglo a candidaté à l'appel à projet CITEO phase 2 pour l'extension des consignes de tri en 2019 et a été lauréate cette même année. La mise en œuvre du projet est en lien étroit avec le SYTRAD également lauréat de l'appel à projet pour la modernisation de son centre de tri. Les travaux de celui-ci sont en cours et devraient être terminés au troisième trimestre 2021. Le projet se déroulera sur 2 années (2021 et 2022).</p> <p>L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages plastiques dans le conteneur de tri des emballages recyclables (conteneur jaune) et de permettre ainsi de développer le recyclage de ces emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors. L'extension va permettre d'augmenter le recyclage de tous les emballages. En effet, elle active deux principaux leviers pour atteindre cet objectif : systématiser le geste de tri et aider à lever les doutes au moment de trier. En simplifiant les consignes de tri, on simplifie le geste de tri de l'usager.</p>
Partenaires	<p>SYTRAD : partenaire technique sur la modernisation du centre de tri pour accueillir les nouveaux emballages et mise en commun de la communication grand public (élaboration du guide du tri et des nouvelles consignes, spot radio, réseaux sociaux...).</p> <p>Communication diffusée à compter du 04 octobre 2021.</p> <p>CITEO : suite à l'appel à projet dont Annonay Rhône Agglo est lauréate et à compter de la distribution du nouveau guide du tri aux habitants => augmentation de leur contribution</p>

	responsabilité élargie au producteur de 60€ par tonne recyclée d'emballages plastiques.
Coût prévisionnel	<p>Investissement :</p> <p>66 000 €HT d'achat de matériel de collecte supplémentaire</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>9 000 €HT de frais de remplacement de panneau de consignes de tri sur les matériels de tri existants</p> <p>12 900 €HT de frais d'impression et de distribution des nouveaux guides du tri</p>
Plan de financement	DETR 2021 = 22 770 €HT
Calendrier	Marchés de fournitures en matériel de collecte déjà détenus par la collectivité
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suivi des tonnages de collecte sélective</p> <p>Suivi des caractérisations des flux entrants en centre de tri</p>

Fiche action : création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Peaugres

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Régie Assainissement
Maître d'oeuvre	
Description de l'action	<p>Ce projet concerne la création d'une station d'épuration pour la commune de Peaugres, soit 3 800 habitants. L'ancien station d'épuration étant non conforme et ne traitant plus les effluents, il convient de créer une nouvelle station.</p> <p>Le projet consiste à déconstruire l'ancienne station afin d'en construire une nouvelle.</p> <p>Caractéristiques : station d'épuration par filtre planté de roseaux à deux étages de 1500 EH avec zone de rejet végétalisé, vidange et démolition de l'actuelle STEP</p>
Partenaires	<p>Agence de l'eau : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis.</p> <p>Etat : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis.</p> <p>Département : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis.</p> <p>Prochaine étape : travaux</p> <p>Acquisition des parcelles effectuées</p>
Coût prévisionnel	Validation du marché de travaux pour 739 000€ HT
Plan de financement	ALRMC 399 000€ DETR 159 600€ PASS TERRITOIRE 79 800€
Calendrier	Travaux prévus en 2022 Estimation mise en service fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Conformité du rejet après travaux

Fiche action : mise en conformité des réseaux d'eaux usées de Serrières

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Régie Assainissement
Maître d'oeuvre	Beaur
Description de l'action	Travaux de mise en conformité sur les réseaux de Serrières. Le système d'Assainissement de la commune n'est plus conforme. Il est estimé que seulement 25% à 35% des effluents sont traités. Tout le reste allant directement dans le Rhône. Cette mise en conformité des réseaux s'inscrit dans une logique globale de réhabilitation du système d'assainissement de Limony/ Serrières. Cela comprend également la création d'une Station d'épuration. Ce projet est né il y a 10 ans. L'objectif est clairement de traiter 100% des effluents des communes. A ce jour, les travaux de la station d'épuration ont commencé. Les travaux sur le réseau d'assainissement ont également commencé. Ils sont sectorisés. Ce projet concerne presque 3 000 habitants (Limony et Serrières)
Partenaires	Agence de l'eau : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis. Etat : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis. Prochaine étape : réflexion multi partenariale sur la dépollution de la zone de la platière. Etude des polluants en 2022.
Coût prévisionnel	Programme par tranche pour la mise en conformité des réseaux 2021 : 144 670,00 € 2022 : 1 000 000€ investissement HT (réseaux) 2023 : 1 200 000€ investissement HT (bassin d'orage) 2024 : 800 000€ investissement HT (réseaux)

	2025 : 300 000€ investissement HT (réseaux) 2026 : 530 000€ investissement HT (réseaux) 2027 : 1 200 000€ investissement HT (réseaux)
Plan de financement	Financement : DETR / DSIL / Agence de l'eau à définir annuellement 0.3 ETP pour le suivi MOA du projet
Calendrier	Travaux phasés par année
Indicateurs d'évaluation proposés	Conformité du rejet après travaux Arrêt des rejets dans le Rhône

Fiche action : Mise en œuvre du débit réservé du ruisseau Malbuissos à Vanosc

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Régie Eau
Maître d'oeuvre	Naldéo
Description de l'action	<p>Ce projet consiste à créer un débit réservé sur le ruisseau du Malbuissos.</p> <p>L'objectif est double, d'une part de laisser une quantité d'eau pour les poissons et la faune de la rivière, d'autre part pour mesurer la quantité d'eau ponctionnée dans la rivière en période d'étiage.</p> <p>Le ruisseau du Malbuissos est l'une des deux ressources qui constituent le réseau d'alimentation en eau potable de la Commune de Vanosc. Le Malbuissos est un affluent de la rivière de la Cance. La source du Malbuissos est capté dans un réceptacle qui constitue le captage de Barbelle, en amont du réservoir de tête. Avec sa position aux abords de la départementale 570A, le Malbuissos permet de desservir le village de Vanosc et ses hameaux, mais aussi de créer une interconnexion avec le village de Villevocance, en cas de besoin.</p> <p>De plus, le ruisseau du Malbuissos est répertorié en Classe 1 pour la gestion piscicole.</p> <p>Conformément à la réglementation, le débit réservé du ruisseau Malbuissos doit être mesuré et permanent sur toute l'année, en priorisant pas le captage en eau potable. Durant toute la durée des travaux la conduite d'adduction devra être alimenté pour assurer la conduite de service de la commune de Vanosc.</p>
Partenaires	Etat : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis.
Coût prévisionnel	17 050€ HT investissement
Plan de financement	DETR / DSIL
Calendrier	Fin des travaux en juillet 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure du débit réservé

Fiche action : Opération de renouvellement de la conduite d'eau potable à Pouillas (Vanosc)

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Régie Eau
Maître d'oeuvre	3D infrastructure
Description de l'action	Le projet consiste au renouvellement de la conduite d'eau potable permettant l'alimentation le hameau le POUILLAS à Vanosc. Le ruisseau du Malbuisson sera à traverser pour la pose de la nouvelle conduite.
Partenaires	Etat : engagement pour le financement Le financement est acquis.
Coût prévisionnel	169 399€
Plan de financement	DETR / DSIL 23000 €
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mesure du débit réservé

Fiche action : création d'un réseau de transfert des eaux usées de Concept Fruits entre la commune de Vernosc et Annonay

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Régie Assainissement
Maître d'oeuvre	IRH Ingénieur Conseil
Description de l'action	<p>Ce projet concerne la création d'un réseau de transfert d'assainissement entre une entreprise produisant une quantité importante d'effluent et la station d'épuration d'Acantia.</p> <p>Constat de départ : la station d'Armenson sur la commune de Vernosc est non conforme. Il y a trop d'effluents qui arrivent. En conséquence la solution consiste à déconnecter une partie des effluents avec la création d'un réseau de transfert.</p> <p>3 secteurs constitueront ce réseau :</p> <ul style="list-style-type: none">- En gravitaire : RD370a + chemin communal jusqu'au PR Mellières- En refoulement : du PR Mellières jusqu'au hameau Clémencieux- En gravitaire : du Hameau Clémencieux <p>Le réseau de transfert traversera la RD371 pour être raccordé au réseau existant situé au niveau de l'ancienne voie ferrée entre la RD371 et le chemin de Pantu</p>
Partenaires	Etat : engagement pour le financement du système d'assainissement. Le financement est acquis. Entreprise : engagement par offre de concours. Prochaine étape : fin des travaux en mars 2022
Coût prévisionnel	835 000€
Plan de financement	DETR / DSIL : 198 000€ Participation de l'entreprise par offre de concours : 304 000€
Calendrier	Fin des travaux en mars 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fonctionnement du réseau de transfert

Action : RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE RIPAILLE

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Description de l'action	<p>Réhabilitation de l'école maternelle Ripaille (98 élèves)</p> <p>Un problème de confort des usagers, a motivé la réalisation des travaux pendant l'été 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none">-rénovation globale d'une salle de classe exposée au nord et mal isolée, comprenant isolation des murs, remplacement des menuiseries extérieures (gain énergétique est estimé à au moins 25%).-Réfection de l'ensemble des sols des 5 classes par la pose d'un sol souple.-Remplacement de tous les luminaires de l'école par des Led.- Remplacement de la porte d'entrée de l'école (problème d'étanchéité).
Partenaires	Education Nationale : définition des besoins et des usages
Coût prévisionnel	Budget (investissement) : 5 862 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Dépenses : 95 910 € HT- Recettes : 25 095 € (DETR)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- Travaux réalisés juillet 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">-Qualitatifs :<ul style="list-style-type: none">○ Amélioration des conditions d'accueil des élèves : confort thermique, fonctionnalité des locaux-Quantitatifs :<ul style="list-style-type: none">○ Consommation de fluides○ Budget de fonctionnement

Fiche action plan 2021 de végétalisation sur le territoire d'Annonay / forêt urbaine du parc Déomas

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	11
Maître d'ouvrage	Commune d'Annonay
Description de l'action	Dans le cadre du plan de végétalisation, les élus souhaitaient réaliser une forêt urbaine sur le parc Déomas et y associer les enfants de maternelle afin qu'ils puissent contribuer à la plantation de la forêt. Ces travaux se sont déroulés sur la première quinzaine de décembre 2021. La forêt a été plantée avec 1400 jeunes plants (14 variétés locales différentes) sur une surface de 1500m ² . L'intérêt du projet est d'éduquer les enfants à la préservation de l'environnement et à la création d'un puits de carbone.
Partenaires	Ville d'Annonay, écoles
Coût prévisionnel	Plan 2021 de végétalisation sur le territoire Annonay 83 334,00 € Coût des travaux pour la forêt urbaine : 16 K€. Achat des plants, préparation mécanisée du sol, amendements, clôture, fournitures diverses, paillage
Plan de financement	Financement communal Plan 2021 de végétalisation sur le territoire Annonay, subvention Etat 25 000,00 €
Calendrier	Travaux exécutés entre le 2/12 et le 10/12/2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'arbres plantés, suivi des plants

Fiche action : Travaux de réhabilitation et d'aménagement du parc Mignot - Annonay

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Commune d'Annonay
Description de l'action	Parc Mignot : Suite à la tempête de 1999, le parc a été fortement dégradé et n'a eu, depuis, qu'un entretien sommaire. Ce parc d'1,5 hectare c'est alors dégradé peu à peu. Les élus actuels souhaitent sa réhabilitation. Cette réhabilitation prévoit la rénovation des parties historiques, des zones de détente et promenade et des zones naturelles
Partenaires	À préciser en 2022
Coût prévisionnel	Parc Mignot 2021 : 233 333,00 €
Plan de financement	Subvention Etat 2021 Parc Mignot 46 667,00 €
Calendrier	Parc Mignot : Première tranche décembre 2021 à février 2022. 2 ^{ème} tranche automne 2022, un appel d'offre doit être réalisé pour les travaux espaces verts et une maîtrise d'œuvre est demandée pour la rénovation des bassins historique.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de végétaux plantés

Fiche action

Réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	13
Maître d'ouvrage	Commune de Satillieu
Maîtrise d'oeuvre	3D Infrastructures
Description de l'action	Réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège. Ce mur haut de 4 mètres qui surplombe la zone économique de la Bergère menace de s'effondrer. Des travaux conservatoires ont été menés afin de le conforter provisoirement. Sa démolition et sa reconstruction doivent être réalisés au cours de l'année 2022.
Partenaires	CEREMA
Coût prévisionnel	571.054,00 € HT dont 46.418 € d'études et de confortement dont 524.636 € de travaux et de maîtrise d'oeuvre
Plan de financement	DSIL : 103.500 € Région : demande en cours d'instruction Autofinancement : 467.554 €
Calendrier	Achèvement des travaux le 2ème trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action

Travaux d'installation d'un système de vidéo-protection

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	14
Maître d'ouvrage	Commune de Satillieu
Description de l'action	Travaux d'installation d'un système de vidéo-protection sur des espaces publics en agglomération.
Partenaires	Gendarmerie Nationale
Coût prévisionnel	110.770 € HT
Plan de financement	DETR : 33.538,68 € Région : 39.755,00 € Autofinancement : 34.476,32€
Calendrier	1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action

Création d'une maison FRANCE SERVICES

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	15
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE ST ROMAIN D'AY
Maître d'ouvrage	Architectural Concept - M. Nicolas ANDRE
Description de l'action	<p>La Structure France Services ouvrira ses portes au cours du 1^{er} semestre 2022, au centre village, Avenue de Praperrier. Ce lieu a pour but un accompagnement de 1^{er} niveau auprès des usagers – particuliers ou professionnels – dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, retraite, logement, impôts, accompagnement à l'entrepreneuriat, recherche d'emploi ou accompagnement numérique.</p> <p>Cette structure couvrira les besoins de la population du Val d'Ay soit environ 6 100 habitants et autres communes avoisinantes.</p> <p>Des services publics proches de chez vous !</p> <p>Superficie : 20 m2 sur 3 étages</p>
Partenaires	La commune est propriétaire du tènement immobilier, idéalement situé au centre village, proche des commerces et des services publics. Cette opération se fait en partenariat avec différents partenaires nationaux et locaux tels que la CAF, La Poste, la MSA, les Caisses de retraite, l'Assurance maladie, les Impôts ...
Coût prévisionnel	Coût de l'opération : 139 243 € HT
Plan de financement	Financements mobilisés : Région Auvergne Rhône Alpes « Bonus Relance » : 60 000 € ; DETR 2021 : 55 697 €
Calendrier	Travaux en cours, avec une fin des travaux programmée fin Mars 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	///

fiche action

Travaux de rénovation thermique de l'école publique de Préaux

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	16
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE PRÉAUX 375 Grande rue 07290 PRÉAUX
Description de l'action	<p>L'école primaire publique est composée d'un bâtiment constitué de 3 classes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une 1^{ère} classe regroupant les maternelles PS MS et GS- Une 2^{ème} classe regroupant les élèves de CP CE1 et CE2- Une 3^{ème} classe regroupant les CM1 et CM2- Un bâtiment accueillant la garderie <p>Une partie du bâtiment n'est pas isolé thermiquement ce qui engendre des déperditions thermiques importantes et donc une grande consommation énergétique. Cette situation ne peut pas perdurer, il est donc nécessaire de réaliser les travaux suivants afin de mettre en conformité le bâtiment existant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Isolation thermique du bâtiment par l'extérieur par panneaux isolants en laine de roche épaisseur 18 cm• Isolation thermique par laine de verre épaisseur 36 cm
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 37675.02 euros HT Travaux d'isolation 30240.00 euros HT Travaux de menuiserie 7435.02 euros HT)
Plan de financement	Année 2021 DSIL : 9552.90 euros Région 10000.00 euros SDE07 10587.10 euros Fonds propres 7535.02 euros

Calendrier	Travaux commencés le 07 juillet 2021, en cours d'achèvement le 20/01/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 2-2 : fiches projet

Fiche Projet : Plan pluriannuel d'investissement bâtiments scolaires

2020-2026

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Description de l'action	<p>Le plan pluriannuel d'investissement 2020- 2026 a pour objectifs la réhabilitation des bâtiments scolaires de la ville d'Annonay avec mise aux normes techniques et accessibilité et rénovation énergétique.</p> <p>Les projets portent sur la réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des groupes scolaires (écoles maternelle et élémentaire) de Font Chevalier (300 élèves) et Des Cordeliers (170 élèves)- De l'école élémentaire Van Gogh (135 élèves) <p>Réhabilitation du groupe scolaire Font Chevalier :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Programme des travaux 2021- 2022:- Le passage en ERP de 4ème catégorie pour les deux écoles (travaux de sécurité incendie),- La mise en accessibilité complète des deux écoles,- La rénovation des sanitaires élèves des deux écoles,- La réfection de l'étanchéité des toitures des deux écoles, dont désamiantage de l'école maternelle,- Le réaménagement d'un appartement vacant situé à l'étage de l'école élémentaire pour création d'une salle de classe supplémentaire, et le remplacement des menuiseries extérieures de l'appartement du gardien. <p>Réhabilitation de l'école élémentaire Van Gogh:</p> <ul style="list-style-type: none">○ Programme des travaux 2021-2022:- Le réaménagement et l'agrandissement de la cuisine, sa mise aux normes, et son passage en liaison froide,- la rénovation et la réduction de la surface des sanitaires des élèves au minimum requis en fonction des effectifs, la création de WC PMR, et la création d'un accès direct depuis la cours,

	<ul style="list-style-type: none"> - la mise aux normes exhaustive de l'ensemble des locaux aménagés : hygiène, sécurité, accessibilité (liste non exhaustive) - la rénovation du système de production de chauffage et de sa régulation. <ul style="list-style-type: none"> o Programme des travaux 2022 – 2023 : - Mise en conformité sécurité incendie – ERP de 4^{ème} catégorie <p>Réhabilitation du groupe scolaire des Cordeliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> o Programme des travaux 2023-2025 : <ul style="list-style-type: none"> - la mise aux normes exhaustive, techniques et énergétiques, de l'ensemble des locaux aménagés (3500 m²).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> o L'Education Nationale : définition des besoins et des usages
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel (investissement) : 5 862 000 € HT
Plan de financement	<p>Programmation pluriannuelle 2020-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> o Opération Font Chevalier (2021-2022) <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses : 1 542 000 € HT - Recettes : 343 700 € (Fonds de soutien à l'investissement) o Opération Van Gogh (2021-2022) <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses : 750 000 € HT - Recettes : 147 700 € (Fonds de soutien à l'investissement) o Opération Cordeliers (2023-2025) <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses : 3 570 000 € HT - Recettes : A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Opération Font Chevalier :2021-2022) - Opération Van Gogh : 2021-2022) - Opération Cordeliers : 2023-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>-Qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Amélioration des conditions d'accueil des usagers : confort thermique, accessibilité, fonctionnalité des locaux <p>-Quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Consommation de fluides o Budget de fonctionnement

Projet: Requalification et Extension du Parc d'Activités Economiques de la Boissonnette à Peaugres dans une démarche d'Ecologie industrielle et Territoriale (EIT)

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	2
Maître d'ouvrage	ANNONAY RHONE AGGLO EPCI
Description de l'action	<p>Le Parc d'Activité Economique de la Boissonnette est un espace économique stratégique pour Annonay Rhône Agglo. Actuellement, le site comptabilise une trentaine d'entreprises.</p> <p>Situé à en bordure de la RD820, 2x2 voies, qui relie le bassin d'Annonay à la vallée du Rhône, il offre un effet vitrine et témoigne du dynamisme économique du territoire.</p> <p>Ce site polarise des entreprises exemplaires en matière d'innovation et de développement durable et présente des capacités d'extension déjà identifiées et à vocation économique dans le PLU mais également au niveau du SCOT des Rives du Rhône.</p> <p>Annonay Rhône Agglo ne possède plus de « stock » de foncier pour répondre aux besoins d'implantation à court terme, elle s'engage donc dans l'extension du Parc d'Activités de manière concomitante à l'extension du groupe EKIBIO et profite de ces aménagements pour monter en gamme et proposer des services communs et équipements intégrant les principes d'écologie industrielle (parkings mutualisés, développement des déplacements en mode doux, maintien et protection des zones humides, couverture en photovoltaïque des futures implantations, accompagnement des entreprises dans des dynamiques collectives d'animation..).</p> <p>En parallèle de ceci, les entreprises de la zone sont accompagnées dans le cadre des démarches TEPOS sur les questions de sobriété et/ou de production d'énergie renouvelable.</p>

	<p>L'objectif du projet est donc à la fois d'intégrer l'extension, de la société EKIBIO, leader en agro-alimentaire biologique sur un tènement de 1.8 ha au sud de son implantation actuelle, mais également de créer de nouveaux espaces dédiés à l'accueil de PME et PMI dans un environnement de zone de Haute Qualité Environnementale. Huit lots de 3 000 m² à 1ha destinés à l'implantation de PME et PMI viennent compléter les aménagements au sud.</p> <p>Le projet d'extension couvre une surface totale d'environ 10 ha.</p> <p>En respectant les contours des zones humides repérées dans la première étude environnementale et en les valorisant la zone bénéficiera d'un environnement particulièrement attractif. Les aménagements paysagers seront particulièrement soignés et le choix porté sur des essences végétales locales et donc adaptées au climat.</p>  <p><i>Intégration de principe non contractuelle</i></p> <p>Les attendus liés à la mise en œuvre du projet sont principalement la réponse aux besoins des entreprises qui se manifestent régulièrement auprès de la collectivité, la création d'emplois et l'intensification des dynamiques collectives.</p>
Partenaires	L'Etat accompagne l'Agglomération afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet et une mission de conseil financée par l'ANCT, qui identifie les procédures à conduire selon un planning réglementaire et un accompagnement pour la mise en œuvre, a été mobilisée.
Coût prévisionnel	Le plan de financement du projet est évalué à un 5 135 283 € HT selon les postes de dépenses ci-dessous :
Plan de financement	

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES :		
POSTES DE DÉPENSES	MONTANT HT	
ACQUISITIONS FONCIERES ET FRAIS LIÉS (FRAIS D'ACTE - INDEMNITÉS)		682.944,00 €
MAÎTRISE D'OEUVRE		234.446,00 €
FRAIS DIVERS (CSPS-GEOMETRE...)		196.893,00 €
AMO ENVIRONNEMENT		161.000,00 €
TRAVAUX VOIRIE		1.756.000,00 €
TRAVAUX RESEAUX		1.547.000,00 €
TRAVAUX TERASSEMENT LOT		557.000,00 €
TOTAL		5.135.283,00 €

Les soutiens financiers attendus sur ce projet sont les suivants :

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ :

Organismes	Montant subvention attendue	Dispositif sollicité
Europe		
Etat	1.930.000,00 €	DETR
Région	1.829.200,00 €	36200 € du CDDRA et 1 793 000 du GPRA Rhône Médian
Autres <i>(Agence de l'Eau...)</i>		
Département [subvention sollicitée]	315.000,00 €	PASS TERRITOIRES
Autofinancement <i>Dont montant de l'emprunt</i>	1.061.083,00 €	
TOTAL	5.135.283,00 €	

Calendrier	<p>Le planning de mise en œuvre prévisionnel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de l'AVP et dépôt du dossier Unique fin 2021. • Instruction du dossier Unique sur 9 à 12 mois en 2022 • Travaux d'aménagement 12 à 18 mois 2023 à 2024 • Commercialisation 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'entreprises implantées : 8 à 10</p> <p>Nombre d'emplois créés</p>

Fiche Projet : DEPLOIEMENT DE LA TELEMEDECINE AU SEIN DE L'EHPAD LA CLAIRIERE

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	<p>CIAS ANNONAY RHONE AGGLO</p> <p>EHPAD LA CLAIRIERE – 127 Rue de la Lombardière – 07 430 DAVEZIEUX</p>
Description de l'action	<p>Dans un contexte de désert médical et d'une volonté d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale des 92 résidents accueillis au sein de l'EHPAD la Clairière, l'établissement a saisi l'opportunité d'un appel à projet pour déployer la pratique de la télémédecine.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité aux soins : Permettre à tous de bénéficier d'un suivi médical régulier répondant à leurs besoins Faciliter l'accès aux consultations spécialisées Améliorer l'efficacité des soins médicaux : Raccourcir les délais d'attente d'une consultation Accélérer le délai de prise en charge d'une urgence ou d'une pathologie aiguë ponctuelle Favoriser la concertation entre médecins généralistes et spécialistes Développer les soins au sein de l'EHPAD et améliorer ainsi la qualité de vie du résident Renforcer la surveillance de l'évolution des pathologies chroniques Eviter le transfert systématique dans le service des urgences pour la gestion des situations médicales aigües Prévenir les complications liées à une hospitalisation <p>La mise en œuvre de ce projet démarre.</p> <p>La réponse quant aux financements accordés a été précisée fin octobre 2021(35 521€ au total).</p> <p>L'établissement s'est fixé pour objectif de démarrer cette nouvelle activité à la fin du 1^{er} semestre 2022, des installations techniques ainsi que la formation du personnel étant à réaliser en amont.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires sont multiples :</p> <p>Partenaires financiers (acquis): ARS, Département 07, assurance maladie</p> <p>Partenaires médicaux : médecins généralistes et spécialistes, CHAN, plateforme TOK TOK DOC. Certains ont d'ores et déjà donné leur accord pour nous permettre de développer la pratique de la télémédecine. Une « convention » permettra de formaliser la collaboration avec l'EHPAD.</p>

	<p>Le réseau reste à développer pour enrichir notre offre de services et répondre aux besoins des usagers.</p>										
Coût prévisionnel	<p>Le montant prévisionnel du projet s'élève à 37 670€ H.T.</p> <p>Investissements : (24 180€)</p> <p>Fourniture et pose de bornes WIFI : 11975€</p> <p>Achat matériel de télémédecine : 12 205€</p> <p>Fonctionnement : (13 490€)</p> <p>Ingénierie de projet : 3 980€</p> <p>Formation : 1 030€</p> <p>Accompagnement IDE : 8 480€</p>										
Plan de financement	<p>Le montant à financer pour l'année 2022 s'élève à 37 670€ H.T. soit 42 506€ T.T.C.</p> <p><u>Plan de financement :</u></p> <table border="1"> <tr> <td>ARS</td> <td>10 000€</td> </tr> <tr> <td>Département 07 +</td> <td>25 521€</td> </tr> <tr> <td>Assurance maladie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>6 985€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>42 506€</td> </tr> </table>	ARS	10 000€	Département 07 +	25 521€	Assurance maladie		Autofinancement	6 985€	TOTAL	42 506€
ARS	10 000€										
Département 07 +	25 521€										
Assurance maladie											
Autofinancement	6 985€										
TOTAL	42 506€										
Calendrier	<p>Juin à décembre 2021 :</p> <p>Recherche de financements</p> <p>Recherche et développement de partenariats</p> <p>1^{er} semestre 2022</p> <p>Mise en place du comité de pilotage (définition des orientations, suivi du projet et arbitrage) et du comité technique (élaboration, mise en œuvre et suivi du plan d'actions, traitement des problématiques et remontée au comité de pilotage)</p> <p>Information des acteurs (usagers, professionnels de l'EHPAD, 1ers partenaires) au projet : information, élaboration des procédures par les professionnels, ...</p> <p>Organisation logistique et technique :</p> <p>Réalisation des installations techniques, achat du matériel de télémédecine</p> <p>Formation des professionnels à la pratique de télémédecine</p> <p>Signature par les médecins du protocole de la pratique de télémédecine au sein de l'EHPAD, recueil tracé dans son dossier du consentement du résident</p> <p>2^{ème} semestre 2022</p> <p>Démarrage de l'activité de télémédecine</p> <p>Développement du réseau de médecins et d'autres professionnels de santé</p> <p>Evaluation du dispositif en septembre et décembre et ajustements validés par le comité de pilotage</p> <p>2023 et ...</p> <p>Poursuite du développement du réseau de partenaires</p> <p>Déploiement de l'activité de télémédecine dans les résidences autonomie gérées par le CIAS</p> <p>Bilan annuel</p>										

Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les caractéristiques de la population ayant eu recours à la téléconsultation (file active, sexe, âge et âge moyen, répartition des ALD)</p> <p>Un bilan quantitatif chiffré :</p> <p>Pourcentage de résidents ayant recours à la télémédecine</p> <p>Nombre total de téléconsultations de médecine générale et de médecine spécialisée</p> <p>Nombre moyen de téléconsultations médecine générale et de médecine spécialisée / résident</p> <p>Nombre moyen de téléconsultations / médecin (généralistes et spécialistes)</p> <p>Nombre de téléconsultations en urgence ou pour une crise aigüe</p> <p>Un bilan qualitatif :</p> <p>Qualité du suivi médical au long cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre moyen annuel de consultations médicales pour les résidents ne bénéficiant pas de la télémédecine / Nombre moyen annuel de consultations pour les résidents bénéficiant de la télémédecine ▪ Nombre moyen annuel de consultations de médecine générale pour les résidents ne bénéficiant pas de la télémédecine / Nombre moyen annuel de consultations de médecine générale pour les résidents bénéficiant de la télémédecine ▪ Nombre moyen annuel de consultations de médecine spécialisée pour les résidents ne bénéficiant pas de la télémédecine / Nombre moyen annuel de consultations de médecine spécialisée pour les résidents bénéficiant de la télémédecine <p>Délais de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Délais moyens d'attente pour une consultation de médecine générale / délais moyens d'attente pour une téléconsultation de médecine générale ▪ Délais moyens d'attente pour une consultation de médecine spécialisée / délais moyens d'attente pour une téléconsultation de médecine spécialisée <p>Prise en charge des situations médicales aigües :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre annuel de sollicitations du service des urgences du CHAN pour la gestion d'une situation médicale aigüe ▪ Pourcentage de transferts aux urgences pour les résidents n'ayant pas bénéficié d'une téléconsultation pour la gestion de la situation médicale aigüe / pourcentage de transferts aux urgences pour les résidents ayant bénéficié d'une téléconsultation pour la gestion de la situation médicale aigüe <p>Hospitalisations de plus de 24h :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre hospitalisations toutes causes / nombre total de résidents ▪ Nombre de résidents n'ayant pas bénéficié de téléconsultation / nombre de résidents ayant eu au moins une téléconsultation <p>Transport des résidents :</p>
-----------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de transports annuels pour se rendre en consultation toutes spécialités confondues▪ Nombre moyen de transport pour les résidents n'ayant pas bénéficié de téléconsultation / nombre moyen de transport pour les résidents ayant eu au moins une téléconsultation
--	--

Fiche projet : Réhabilitation des parcs de la commune (Mignot, Déomas, Platanes)

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Maître d'ouvrage	Commune d'Annonay
Description de l'action	Réhabilitation des grands parc communaux
Partenaires	À préciser en 2022
Coût prévisionnel	Parc Mignot : Première tranche décembre 2021 à février 2022, coût 93 374 €. 2 ^{ème} tranche automne 2022 coût investissement 625 K€. 3 ^{ème} tranche 2023 coût 271 K€, 4 ^{ème} tranche 2024 coût 188 K€ et 5 ^{ème} tranche 2025 coût 125 K€. Parc Déomas : Première tranche 2022, coût 200 K€
Plan de financement	Subvention Etat 2021 Parc Mignot 46 667,00 € À préciser en 2022
Calendrier	Parc Mignot : Première tranche décembre 2021 à février 2022. 2 ^{ème} tranche automne 2022, un appel d'offre doit être réalisé pour les travaux espaces verts et une maîtrise d'œuvre est demandée pour la rénovation des bassins historique. 3 ^{ème} tranche 2023, 4 ^{ème} tranche 2024 et 5 ^{ème} tranche 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de végétaux plantés

Fiche Projet

dans le cadre d'**ACTION CŒUR DE VILLE**

ANNONAY

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville d'Annonay Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Annonay Rhône Agglo EPCI
Description de l'action	Annonay fait partie des 222 villes françaises engagées dans le programme national « Action Cœur de Ville » visant à redynamiser les coeurs des villes moyennes, maillon indispensable de la structuration du territoire français. Une convention cadre détaille le diagnostic d'attractivité du centre-ville et propose une stratégie globale de revitalisation déclinée autour de 4 axes : Réenchanter les espaces publics du centre-ville pour plus de convivialité Préserver et développer l'offre commerciale du centre-ville Améliorer la résidentialité et la désirabilité du parc de logement Renforcer la fonction économique et de service du centre-ville La feuille de route se fixe notamment comme objectifs de réduire la vacance et renforcer le commerce de proximité. Lutter contre la vacance commerciale dans le centre-ville d'Annonay est en effet un véritable enjeu avec de fortes disparités selon les rues (autour de 10% de commerces vacants sur les axes les plus commerçants et jusqu'à plus de 80% dans des rues autrefois très commerçantes). La stratégie prévoit ainsi deux actions majeures : Travailler à la remise en état des cellules commerciales du cœur de ville, sur le parcours marchand par des acquisitions et des travaux de rénovation de cellules commerciales, mais aussi par la mise en place d'un dispositif incitatif pour accompagner les propriétaires dans la rénovation et la mise aux normes de leurs locaux. Accompagner la transformation des locaux commerciaux vacants par un dispositif ad-hoc venant co-financer l'expérimentation en cours menée jusqu'en 2023 par l'Anah pour financer la transformation d'un local non affecté à un usage d'habitation en local à usage collectif

Partenaires	Ces actions sont co-portées par la Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo. Les partenaires, signataires et financeurs du programme ACV Annonay sont l'Etat, la Banque des Territoires, l'Anah, Action Logement et le Département de l'Ardèche.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements (à affiner) : Acquisitions* : 300 000 € HT Travaux* : 650 000 € HT Maîtrise d'œuvre* : 65 000 € HT Subventions aux propriétaires : entre 150 000 € et 200 000 €/an *Montant de dépenses d'investissements définis sur la base de l'acquisition de 8 locaux situés sur le parcours marchand identifié dans la stratégie de revitalisation.
Plan de financement	Acquisitions, travaux et frais de maîtrise d'œuvre portés par la Ville d'Annonay avec le recours à : une subvention d'Annonay Rhône Agglo à hauteur de 50% dans le cadre d'un dispositif en cours de définition une demande de dotation (DETR ou DSIL) pour une première tranche de travaux en 2022 portant sur 3 réalisations pour un montant de 49 000 € d'acquisition et 300 000 € de travaux. Subventions aux propriétaires à inscrire annuellement dans le budget d'Annonay Rhône Agglo suivant règlement en cours de définition.
Calendrier	Dès 2022, jusqu'à la fin du programme ACV en 2026.
Indicateurs d'évaluation proposés	L'évaluation de ces actions se fera sur 3 indicateurs : l'évolution de la fréquentation piétonne en centre-ville (à partir des données Mytraffic) le ratio ouvertures/fermetures de commerces l'évolution de la vacance commerciale par rue

Fiche Projet : Zone de Marenton 3

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	2
Maître d'ouvrage	ANNONAY RHONE AGGLO EPCI
Description de l'action	<p>Marenton 1 et Marenton 2 sur les communes de Davézieux et Annonay sont les secteurs de d'implantations économiques principaux de l'Agglomération. Pour autant l'ensemble des tènements disponibles ont été commercialisés alors que la demande sur ce secteur reste forte.</p> <p>Le secteur de Marenton 3 sur les communes de Vernosc-lès-Annonay et Annonay a ainsi été identifié comme principal périmètre d'extension économique d'Annonay Rhône Agglo. La ZAE de Marenton 3 aura vocation à être aménagée dans la perspective de grands tènements destinés à l'accueil d'entreprises de taille importante nécessitant plus de 1ha de foncier (logistique, production...).</p> <p>Le volume prévisionnel d'extension est de 50 ha.</p> <p>Ce secteur a été identifié pour cet usage dans le Schéma d'accueil des Entreprises (SAE) d'Annonay Rhône Agglo qui pose la stratégie foncière de l'intercommunalité, il est également inscrit dans le SCOT des Rives du Rhône récemment approuvé ainsi que dans le projet de PLUiH.</p> <p>Il a également fait l'objet d'une attention particulière des services de l'Etat au travers de l'analyse menée dans le cadre des Ateliers du Territoire.</p> <p>Ce projet sera complémentaire de celui de la Boissonnette, zone économique vitrine destiné à l'accueil de PME ayant une valeur environnementale prononcée avec des lots de taille plus modeste (de 3 000 m² à 1ha maximum).</p> <p>Différentes études environnementales obligatoires ont d'ores et déjà été engagées dans la perspective de l'aménagement de la ZAE Marenton 3, notamment les inventaires faune-flore, l'inventaire des zones humides...</p> <p>Ces études conduites sur le périmètre défini de 50 ha à aménager (au sud de la 2X2 voies) montrent que ce secteur comporte un nombre d'enjeux environnementaux très importants. La surface totale du site identifiée par le SCOT (zone à terme) est de 105 ha pour une capacité de développement à l'horizon 2040 de 54ha. Pour une cohérence et une bonne prise en compte des</p>

	<p>espaces à préserver et des enjeux agricoles et environnementaux, les études doivent porter sur l'ensemble de la zone.</p> <p>Il s'avère nécessaire de réaliser la totalité des études environnementales et agricoles avant de définir le périmètre opérationnel définitif pour faciliter la validation du projet par les services instructeurs.</p> <p>Par ailleurs, la maîtrise foncière est à engager en définissant la procédure la plus adaptée (ZAD, ZAC...).</p>
Partenaires	La réalisation complète des études, les échanges et la validation du projet avec l'ensemble des institutions (DREAL, Chambre d'agriculture...), les compensations environnementales et agricoles, les négociations foncières, nous conduisent à un lancement des aménagements à échéance de plusieurs années et nécessitera un accompagnement important et facilitant de la part des services de l'Etat et des Personnes publiques associées.
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'entreprises implantées</p> <p>Nombre d'emplois créés</p>

Fiche projet de cheminement piéton sur la rue

Jean Moulin - Satillieu

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Satillieu
Description de l'action	Aménagement d'un cheminement piéton sur la rue Jean Moulin. La rue Jean Moulin dessert des quartiers proches du village mais, à ce jour, l'absence d'aménagement piétonnier décourage les riverains à utiliser des modes de déplacements doux pour rejoindre les commerces et services du centre bourg. Ce cheminement piétonnier permettra de diminuer la circulation de véhicule dans le village.
Partenaires	--
Coût prévisionnel	74.786,00€ HT
Plan de financement	DETR (50%) : 37.393€ Autofinancement : 37.393€
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Projet : Gestion et valorisation des déchets

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1 Réduire les déchets à la source et les valoriser localement
Action n°	Gestion et valorisation des déchets
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val d'Ay
Description de l'action	<p>La Communauté de communes du Val d'Ay porte des réflexions sur les choix de service et d'organisation de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter de 2021.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Retrait des bacs roulants d'OMR présents sur le domaine public afin de désencombrer l'espace public, d'améliorer la propreté et l'image des centres- bourgs.• Augmentation de la capacité de stockage des déchets afin de réduire la fréquence de collecte tout en optimisant les coûts.• Rationaliser la collecte en milieu rural en regroupant les flux sur un même point de collecte et en sortant du principe de points de regroupement, pour minimiser les kilomètres de haut-le-pied (HLP) non productifs,• Inciter au tri par la proximité des colonnes de recyclables par rapport aux ordures ménagères résiduelles (OMR) → Augmentation du nombre de colonnes destinées au flux recyclable,• Réaliser des gains économiques et environnementaux en réduisant les impacts de CO2,• Augmenter les quantités collectées séparément (EMR, papiers et verre). <p>Afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères les élus optent pour la mise en place de colonnes aériennes.</p> <p>Ils travaillent conjointement avec les communes sur la réorganisation des points d'apport volontaire.</p> <p>Ce changement nécessite une nouvelle organisation pour la gestion déléguée de ce service et la mise en place des nouvelles tournées.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissement : Achat des colonnes aériennes d'ordures ménagères $70 \times 1\ 500 = 105\ 000 \text{ € HT}$

	<p>Achat de colonnes aériennes de tri sélectif (papier, verre, plastiques) : $20 \times 1\ 500 = 30\ 000 \text{ € HT}$</p> <p>Achat de colonnes aériennes de tri cartons : $15 \times 1\ 500 = 22\ 500 \text{ € HT}$</p> <p style="text-align: right;">TOTAL = 157 500 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR 40% = 41 600 €</p> <p>Autofinancement CCVA = 62 400 €</p>
Calendrier	<p>Appel d'offres pour l'achat de matériel au 1^{er} semestre 2021</p> <p>Appel d'offres pour la gestion déléguée de ce service de collecte des ordures ménagères au 1^{er} semestre 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnage par an des déchets d'ordures ménagères, de tri sélectif, de carton émis ou évités.

Fiche projet travaux de sécurisation de la RD578A dans la traversée du village (tranche nord)- Satillieu

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Satillieu
Description de l'action	Travaux de sécurisation de la RD578A dans la traversée du village (tranche nord). Aménagement de la RD578A (rue des Gauds) en agglomération avec, notamment, 1850 m ² de trottoir pour faciliter le déplacement des piétons jusqu'au commerces et services du centre bourg.
Partenaires	Le Conseil Départemental qui assurera la maîtrise d'oeuvre de l'opération
Coût prévisionnel	347.328,21€ HT
Plan de financement	Autofinancement. Aucun financement obtenu à l'heure actuelle
Calendrier	Fin 2023, début 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet aménagement d'une aire de covoiturage - Satillieu

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Satillieu
Description de l'action	Aménagement d'une aire de covoiturage. Le site choisi se situe sur terrain proche de la gare routière desservi par la ligne 8 du Sept. Le projet inclut 15 places de parking (correspondant à l'estimation du nombre d'usagers attendus) ainsi qu'une zone de stationnement réservée aux vélos. De par sa situation au coeur du village il constituera un site « rassurant » en terme de sécurité des biens et des personnes (éclairage public et d'une bonne visibilité depuis la voie publique).
Partenaires	Le Conseil Départemental qui assurera la maîtrise d'oeuvre
Coût prévisionnel	69.265 € HT
Plan de financement	Région : 15.000€ Département : 16.785€ Autofinancement : 37.480€
Calendrier	2ème semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet travaux de sécurisation de la RD578A dans la traversée du village - Satillieu

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	1
Maître d'ouvrage	Travaux de sécurisation de la RD578A dans la traversée du village (tranche sud)
Description de l'action	Aménagement de la RD578A (rue Emile Glaizal) en agglomération avec, notamment, pour objectif de faciliter le déplacement des piétons jusqu'au commerces depuis le camping et les quartiers environnant jusqu'aux services du centre bourg.
Partenaires	Le Conseil Départemental qui assurera la maîtrise d'oeuvre de l'opération
Coût prévisionnel	393.468,23€ HT
Plan de financement	Autofinancement. Aucun financement complémentaire obtenu à l'heure actuelle
Calendrier	Fin 2022, début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet : Opération d'urbanisme Beauséjour - parc du Val d'Or (Lalouvesc/CCVA)

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de Lalouvesc Type Collectivité publique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val d'Ay Type Collectivité publique
Description de l'action	<p>L'équipe municipale a hérité du dossier d'un ancien hôtel endommagé par la tempête de 1999. L'hôtel Beauséjour est dans une situation centrale, ouvrant le paysage sur les sommets des Cévennes et dominant un parc de jeux (Val d'Or). C'est ici qu'il est possible de prendre conscience de la géographie particulière de la commune, installée en ligne de crête. La décision a été prise de transformer ce chantier difficile en une opportunité d'urbanisme. Il s'agit de produire un geste symbolique fort dont l'écho profitera à toute l'Ardèche verte. Lalouvesc est surtout connue pour son tourisme religieux (pèlerinages) l'objectif est d'augmenter l'attractivité du territoire en l'orientant vers un tourisme ouvert aux défis d'aujourd'hui.</p> <p>1 Démolition de l'hôtel Beauséjour - Ouverture vers le parc du Val d'Or et les Cévennes</p> <p>La première étape est la démolition de l'hôtel et l'aménagement de l'espace libéré. Elle est financée (DSIL + Région + commune 200k€), les travaux ont démarré et seront achevés au printemps 2022.</p> <p>2. Construction d'un jeu-monument célébrant la forêt</p> <p>La seconde étape consiste à ériger un jeu-monument célébrant la forêt dans le parc situé en contrebas du terrain dégagé, le parc du Val d'Or, au carrefour des chemins de randonnées et des parcours thématiques touristiques pour privilégier un</p>

	<p>tourisme respectueux de l'environnement et conscient des défis de la transition écologique.</p> <p>La conception et construction du monument est prévue en deux temps. Le premier s'appuie sur une participation des citoyens, une réflexion urbanistique menée avec des architectes amis du village et un concours proposé aux élèves des écoles d'architecture de design et de construction-bois pour un "petit monument" (60 k€ + participation des bénévoles) qui préfigurera le monument définitif dont la conception et la construction seront lancées dans un second temps (estim. 150 k€).</p> <p>Le premier temps est en cours de réalisation (concours lancé) et s'achèvera à la fin 2022. Une partie du financement a déjà été réunie grâce au dispositif leader.</p> <p>3. Maison du tourisme écoresponsable</p> <p>La troisième étape est la construction d'un bâtiment autonome sur l'espace libéré par l'hôtel et d'y déplacer l'Office du tourisme actuellement hébergé dans un local municipal peu visible.</p> <p>Il s'agit d'ouvrir une maison du tourisme écoresponsable accueillant aussi quelques expositions sur ces thématiques et sur les manifestations culturelles du territoire (ex Carrefour des Arts).</p> <p>L'Office du tourisme est sous la responsabilité de la CCVA et cette étape doit être menée en concertation avec cette dernière. (estim. provisoire 300 k€)</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Étape 1 : Mairie de Lalouvesc + DSIL + Région, réalisation printemps 2022 ☛ Étape 2 : <ul style="list-style-type: none"> ☛ Petit monument : Mairie de Lalouvesc + experts bénévoles + dossier Leader + complément à trouver. Année 2022 ☛ Grand monument : Mairie de Lalouvesc + partenaires à préciser. Année 2023

	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Étape 3 : CCVA + Mairie de Lalouvesc. Dossier à monter. Années 2023-24
Coût prévisionnel	<p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Étape 1 (démolition Beauséjour et aménagement) : 200 k€ (en cours) ☒ Étape 2 (jeu-monument, conception/construction) : 60 k€ (petit jeu 2022) + 150 k€ (estimation grand jeu 2023) ☒ Étape 3 (maison du tourisme écoresponsable, conception/construction) : 300 k€ (estimation) <p>Fonctionnement</p> <p>0 k€ (l'entretien du jeu est assuré par les employés municipaux, pas de coûts supplémentaires pour la maison du tourisme qui récupère les employés de OT. Les expositions seront assurées par les bénévoles des associations du village)</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Étape 1 (démolition Beauséjour et aménagement) : DSIL + Région + Commune de Lalouvesc (opération en cours, financement assuré) ☒ Étape 2 (jeu-monument, conception/construction) : Voir plan de financement ci-dessous pour l'étape 2022 (petit monument) <p>Plan de financement en cours de réalisation (janvier 2022). Premier accord reçu du dispositif Leader en 2021.</p> <p>Pour le grand monument le plan de financement est à construire courant 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Étape 3 (maison du tourisme écoresponsable, conception/construction) : dossier à monter courant 2022
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Étape 1 Marché public passé, maître d'oeuvre choisi, travaux début 2022 ☒ Étape 2 (jeu-monument, conception/construction) <ul style="list-style-type: none"> ☒ Petit jeu : concours et concertation lancés, Dossier Leader approuvé. ☒ Début 2022 : recherche financement complémentaires

	<p>Pâques 2022 choix du lauréat puis lancement appel d'offres</p> <p>Eté 2022 construction du petit jeu</p> <p>¤ Grand jeu : construction du dossier printemps/été 2022</p> <p>¤ Étape 3 (maison du tourisme écoresponsable, conception/construction) : dossier à monter début 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Couverture de presse</p> <p>Augmentation de la fréquentation du village</p>

Fiche projet Eau et assainissement (Lalouvesc)

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	Mairie de Lalouvesc
Description de l'action	<p>Les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Commune de Lalouvesc présentent de nombreux défauts faute d'un suivi rigoureux dans leur entretien et dans leur développement. Ces difficultés conduisent à des incidents répétés (fuites), à une montée en puissance insuffisante de la station d'épuration, faute d'une couverture complète du village par le réseau d'assainissement ou encore un risque de pénurie d'eau faute d'un manque d'interconnexion des réservoirs.</p> <p>Pour réduire ces difficultés, la municipalité en concertation avec l'Agence de l'eau a engagé avec la société Naldéo un programme en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du schéma directeur de l'alimentation en eau potable (réalisé en 2021)• Interconnexion et réparation des réseaux d'eau potable (2022-23)• Réparation et développement du réseau d'assainissement (2022-24) <p>Par ailleurs, il est apparu que la station d'épuration ouverte en 2012 présente des défauts de fonctionnement. Une réflexion devrait pouvoir s'engager dans les prochaines années sur les alternatives possibles.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Naldeo• Syndicat Ay et Ozon
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du schéma directeur de l'alimentation en eau potable 50 k€• Interconnexion et réparation des réseaux d'eau potable 130 k€• Réparation et développement du réseau d'assainissement 345 k€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du schéma directeur de l'alimentation en eau potable. Subventions obtenues, action réalisée en 2021 :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agence de l'eau ○ Département ● Interconnexion et réparation des réseaux d'eau potable. Subventions à demander, réalisation 2023 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agence de l'eau ○ Département ● Réparation et développement du réseau d'assainissement. Subventions demandées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agence de l'eau ○ DETR ○ Département <p>Voir plan de financement ci-dessous.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à jour du schéma directeur de l'alimentation en eau potable. 2021 (réalisé) ● Interconnexion et réparation des réseaux d'eau potable. 2023 ● Réparation et développement du réseau d'assainissement. 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Voir SISPEA

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		Date d'actualisation : 12-01-2022
Collectivité / objet : Lalouvesc / Assainissement		
DÉPENSES	Nature (taux)	Montant HT
Travaux		295 175,69 €
Honoraires divers et imprévus		42 383,78 €
Contrôle réseaux		7 000,00 €
Etude Géotechnique		500,00 €
TOTAL DÉPENSES		345 059,47 €

RECETTES (*)	Nature (taux)	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		
DETR / DSIL	40 %	138 000,00 €
Conseil Départemental (Pass territoire 2021)	7,00%	24 000,00 €
Conseil Départemental (demande 2022)	9,00%	31 800,00 €
Agence de l'eau (demande validée en commission)	24,00%	82 250,00 €
Sous-total Aides publiques		276 050,00 €
Autres recettes (y compris aides privées)		
(précisez)		- €
(précisez)		- €
Sous-total Autres recettes		- €
Part demandeur (20% minimum)		
Fonds propres		- €
Emprunt	20,00%	69 009,47 €
Autre (précisez)		- €
Sous-total Part demandeur		69 009,47 €
TOTAL RECETTES		345 059,47 €

Fiche projet Mise en séparatif du réseau EU/EP

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de St Symphorien de Mahun
Description de l'action	<p>L'origine du projet à pour objet la mise en séparatif du réseau EU/EP du village afin d'assurer un bon fonctionnement du système d'assainissement et stopper la pollution des rivières, notamment lors d'épisodes orageux. Le chantier traversant tout le village, nous profitons des ces ouvertures :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour remettre à neuf le réseau d'adduction d'eau potable souffrant de fuites parasites (fuites particulièrement significatives en périodes estivales)- enfouir toutes les lignes téléphoniques pour embellir le village et anticiper l'arrivée de la fibre. <p>Ce chantier est estimé ce jour à 463 833,10€HT.</p>
Partenaires	Bureau d'étude Naldéo
Coût prévisionnel	Eaux usées : 148 396,50€HT Eaux pluviales : 164 401,20€HT Eau potable : 119 813,40€HT Réseau de télécommunication : 31 222,00€HT.
Plan de financement	<p>L'agence de l'eau s'était engagée à nous soutenir à hauteur de 70 %, à ce jour nous n'avons aucune certitude d'avoir ne serait-ce que 30 %.</p> <p>Nous devrions avoir à minima 5 % de Pass Territoire. Nous avons un accord de principe sur une DETR à 30 %.</p> <p>Nous allons rencontrer différents soutien pour obtenir 80 % de subvention. Sans ceci, ce projet ne verra pas le jour, nous ne pouvons financer un projet d'une telle envergure sans un soutien financier maximal.</p> <p>Le montant restant est financé par un crédit.</p>
Calendrier	<p>Le chantier aurait du débuter le 17 janvier. L'agence de l'eau ne tenant pas ses engagements, nous devons chercher d'autres subventions.</p> <p>Nous sommes en phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre. Le chantier devrait durer une 20aines de semaines environ.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet restauration de patrimoine

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	2
Maître d'ouvrage	Mairie de St Pierre sur Doux
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Restauration d'une croix de chemin en pierre datant du XVI^e siècle.</p> <p>Cette croix présente un intérêt historique particulier, de plus elle fait partie d'un triptyque régional de la même époque.</p>
Partenaires	<p>Associations de mises en valeur du patrimoine</p> <p>Associations donatrices</p>
Coût prévisionnel	Devis prévisionnel de restauration : environ 7000€ hors taxes
Plan de financement	Plan de relance
Calendrier	<p>Action à réaliser en 2022/2023</p> <p>Un seul restaurateur agréé par la DRAC a répondu à la demande de devis effectuée.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 2-3 : Autres programmes annexés au contrat

Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Description de l'action	<p>L'Education Artistique et Culturelle (EAC) est une dynamique construite à l'échelle de la ville d'Annonay qui propose sous la forme d'un parcours, la découverte et l'appropriation de démarches créatives aux élèves de la classe de CP au CM2.</p> <p>Ce parcours se traduit par la rencontre avec des artistes et leurs œuvres, mais également la pratique de formes artistiques et culturelles diverses.</p> <p>Il est basé sur les 3 piliers de l'EAC :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Fréquenter○ Pratiquer○ S'approprier. <p><u>Les objectifs poursuivis:</u></p> <ul style="list-style-type: none">– contribuer à la réussite et l'épanouissement de l'enfant par l'éducation artistique et culturelle notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de compétences et de valeurs.– mettre en cohérence les apprentissages pédagogiques et les apprentissages culturels.– donner du sens aux apprentissages à travers la culture et participer à la lutte contre les inégalités.– enrichir la culture personnelle de chaque enfant au travers de la rencontre d'artistes, de la découverte d'œuvres et de pratiques.– prendre en compte tous les temps de vie des enfants dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial.– donner une identité à l'école de par le dispositif qui sera proposé.– contribuer à l'amélioration du climat scolaire et renforcer la cohésion au sein de l'école par la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.

	<p>Expérimenté en 2018 dans 2 écoles élémentaires en Réseau d'éducation prioritaire, il a été étendu à la rentrée 2019 à 2 nouvelles écoles élémentaires en REP.</p> <p><u>Le dispositif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Choix de 1 ou 2 esthétiques par cycle : ○ Cycle 2 (CP-CE1-CE2) : lecture publique, patrimoine, danse, arts plastiques et arts du son ○ Cycle 3 (CM1 – CM2) : Arts du spectacle vivant, audiovisuel, musique et culture scientifique ○ 15 h d'intervention / an / classe ○ Validation des projets par l'inspecteur d'académie en lien avec le projet d'école et de classe ○ Evaluation annuelle
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'Education Nationale : Ecriture des projets par les enseignants et validation par l'inspection académique ○ Les acteurs culturels : intervention dans les classes
Coût prévisionnel	Budget de fonctionnement : 50 000 € / an (financement des intervenants)
Plan de financement	Programmation annuelle Pas de co financement (DRAC, Conseil Départemental)
Calendrier	Septembre à juin (année scolaire)
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>-Qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration du climat scolaire (individuel et collectif) ○ Amélioration des résultats scolaires ○ Amélioration de la mixité sociale ○ Orientation des élèves vers les pratiques culturelles <p>-Quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'heures d'interventions ○ Nombre d'élèves ○ Budget

PNRQAD

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay Commune
Description de l'action	<p>Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) Cœur de ville historique d'Annonay</p> <p>Ville d'Annonay lauréate de l'appel à candidature de l'ANRU en 2009</p> <p>Signature d'une convention en 2011</p> <p>Contexte : quartier historique, trame médiévale, logements et espaces publics peu adaptés aux attentes actuelles, 30% de logements vacants, vacance commerciale, des habitants précaires en grande partie, majorité de personnes seules, rotation de 50% de la population du quartier tous les deux ans.</p> <p>Objectifs : redonner de l'attractivité au centre ancien d'Annonay, pour contribuer au confortement de la ville-centre comme locomotive du bassin de vie.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Changer l'image et créer une nouvelle urbanité➤ Recoudre la ville haute et la ville basse➤ Diminuer la vacance de logements (30% de logements vacants)➤ Résorber l'habitat insalubre (30% de logements privés potentiellement indignes) <p>Nombre d'habitants du quartier : 1300</p>
Partenaires	Dans le cadre de la convention PNRQAD : <ul style="list-style-type: none">➤ Annonay Rhône Agglo (actions notamment sur la résorption de la vacance commerciale – projet Créacoeur, aides à la rénovation des logements (OPAH-RU))

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ANRU – subvention (acquisitions, travaux, études, frais de pilotage) - 3 499 600 € ➤ Etat (accompagnement, subventions de certains projets) ➤ ANAH (aides à la rénovation des logements (OPAH-RU)) ➤ Action Logement - (aides à la rénovation des logements (OPAH-RU, ACV)) ➤ Caisse des Dépôts – financement partiel de certaines études ➤ Ardèche Habitat – reconstitution de logements neufs <p>Autre conventionnement avec EPORA – acquisition et démolition de 3 îlots d'habitat dégradé</p> <p>Autres partenaires financiers sur certaines opérations :</p> <p>Département de l'Ardèche, DRAC, Région AURA</p>
Coût prévisionnel	<p>12 000 000 € d'investissement (subventions OPAH, enfouissement réseaux secs, acquisitions foncières, études et travaux)</p> <p>~1 000 000 € de fonctionnement (salaires chef de projet et chargé d'opération, honoraires AMO, relogement, prestations de services (plans, diagnostics...))</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ANRU (PNRQAD) – 3 499 600 € ➤ EPORA : ~2 000 000 € ➤ DETR : 540 000 € ➤ Région ; 300 000€ ➤ Département de l'Ardèche : 150 000€ <p>D'autres subventions pourront venir compléter le plan de financement pour les opérations restant à réaliser</p>
Calendrier	Fin de toutes les opérations prévues en juin 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>% de réalisation de l'ensemble des opérations</p> <p>Taux de logements vacants</p> <p>Taux de logement insalubre</p> <p>Revenu médian des habitants</p> <p>Composition des foyers</p>

Contrat local de santé

CRTE NORD ARDECHE

Orientation stratégique n°	3
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo Communauté d'Agglomération
Description de l'action	<p>Suite au diagnostic local de santé réalisé en 2017, Annonay Rhône Agglo a souhaité élaborer un contrat local de santé pour son territoire.</p> <p>Les contrats locaux de santé, inscrits dans la loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016, sont des outils permettant de soutenir les dynamiques locales de santé et de réduire les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins. Il s'agit en effet de définir un programme de santé qui s'appuie sur un diagnostic local de santé et qui propose la mise en place d'actions concrètes portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.</p> <p>Le CLS d'Annonay Rhône Agglo sera signé pour la période 2022-2027 et rayonnera sur l'ensemble des 29 communes de l'agglomération, regroupant 49 960 habitants.</p> <p>Le CLS du territoire s'organisera autour de 7 axes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Prévention Générale2. Améliorer l'offre de soins de proximité et développer l'attractivité médicale3. Renforcer et développer la communication sur les actions de promotion et de prévention en santé4. Accès aux soins et à la prévention pour les publics en situation de précarité5. Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale6. Santé sexuelle, affective et violences sexistes7. Santé environnementale <p>L'axe 2, Améliorer l'offre de soins de proximité et développer l'attractivité médicale, se construit autour de 5 actions ayant pour objectif le soutien à l'installation de professionnels de santé sur le territoire :</p> <p>1) Coordination d'une stratégie de maillage territorial de l'offre de santé à l'échelle de l'agglo</p>

	<p>2) Mise en place d'un guichet unique santé pour faciliter l'installation des professionnels de santé</p> <p>3) Organisation de l'accueil des internes sur le territoire au travers de temps de rencontre et d'un guichet unique pouvant être sollicité pour les accompagner dans leur parcours</p> <p>4) Améliorer les conditions d'hébergement des internes</p> <p>5) Mener une réflexion sur la création d'une maison médicale de garde</p>
Partenaires	<p><u>Signataires du CLS</u> : ARS, Préfecture, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Etablissements Sainte Marie</p> <p><u>Partenaires opérationnels</u> : Centre de santé ADMR, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, professionnels libéraux et en exercice coordonné, communes, structures sociales, médico-sociales et sanitaires</p>
Coût prévisionnel	64 000 euros par an de charges de fonctionnement (poste de coordination + action accueil des internes)
Plan de financement annuel	ARS : 27 000 euros Annonay Rhône Agglo : 18 500 euros Ville d'Annonay : 18 500 euros
Calendrier	2017 : Diagnostic local de santé 2021 : Finalisation du CLS et lancement des actions 2022 : signature du CLS 2022-2027 : Réalisation du plan d'action
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombres de réunions de pilotage</p> <p>Nombre de rencontres avec les partenaires du territoire</p> <p>Types d'acteurs prenant part au CLS</p> <p>Développement d'une collaboration institutionnelle et entre acteurs</p> <p>Nombre d'actions réalisés au regard du nombre d'actions prévues</p> <p>Nombre de personnes concernées par les actions</p> <p>Maintien de l'offre de soins existante</p> <p>Déploiement d'une nouvelle offre de soins</p> <p>Arrivée de nouveaux professionnels de santé sur le territoire</p> <p>Type de professionnels de santé arrivés sur le territoire</p>



PRÉFET

DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Nord Ardèche

Annexe 3

Etat des lieux écologique du territoire



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY

ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

En matière de transition écologique, l'état des lieux qui a pu être fait par la Communauté de communes du Val d'Ay quant à la situation de son territoire, se présente de la manière suivante :

MOBILITE

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélo : parking à vélo 1 sur Saint Alban d'Ay et 1 sur Saint Romain d'Ay .
- Existence de pôle(s) multimodal(aux) : non
- Existence de zone(s) à faible émission : non
- Existence de voies réservées au covoiturage : non

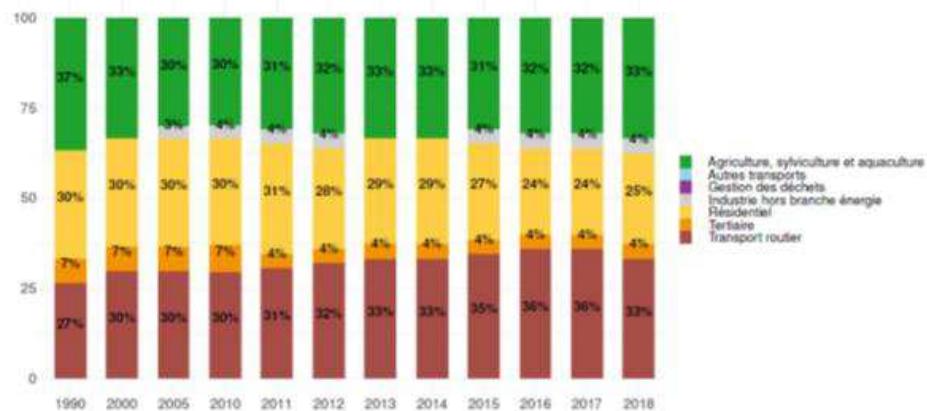
Automobile

- Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé :
1 véhicule électrique de type auto sur 1
- Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public :
4 bornes existent sur 8 communes membres : 1 borne sur Lalouvesc, Saint Alban d'Ay, Saint Romain d'Ay, Satillieu
- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : NON
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité :
100 % (compétence à la Région Auvergne Rhône-Alpes)

ENERGIE ET CLIMAT

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)

Évolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES



données d'émissions de GES (en kteq CO2) par secteur et par énergie

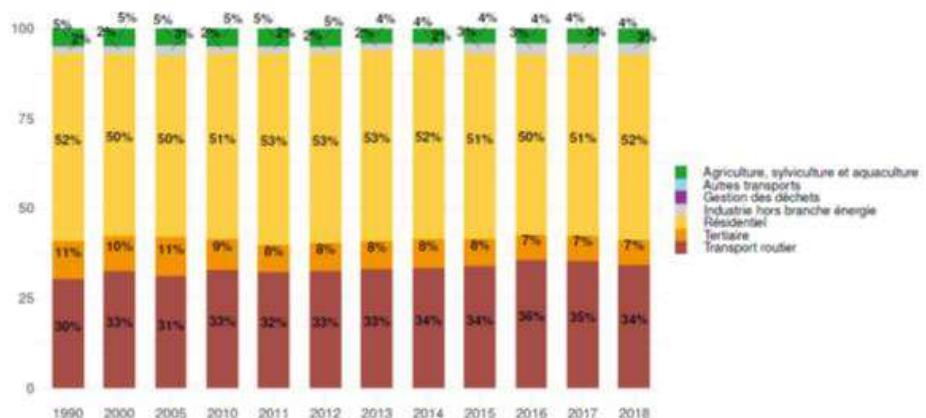
	Chaudage et froid urbain	CMS	Déchets	Électricité	ENRht	Gaz	Non-énergétique	Non identifié	PP	Triples énergies
Résidentiel	0	0	0	1	1	0	0	0	5	6
Tertiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Transport routier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	0	0	0	7	0	1	8
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	1	1	0	7	0	15	21
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

=> le territoire émet chaque année 24 000 tonnes d'équivalent CO2, soit 4 teqCO2 par habitant.

Les deux principaux postes d'émission de GES sont l'agriculture (33%) et le transport routier (33%). En troisième vient le résidentiel.

Consommations énergétiques du territoire (toute énergie incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

Évolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



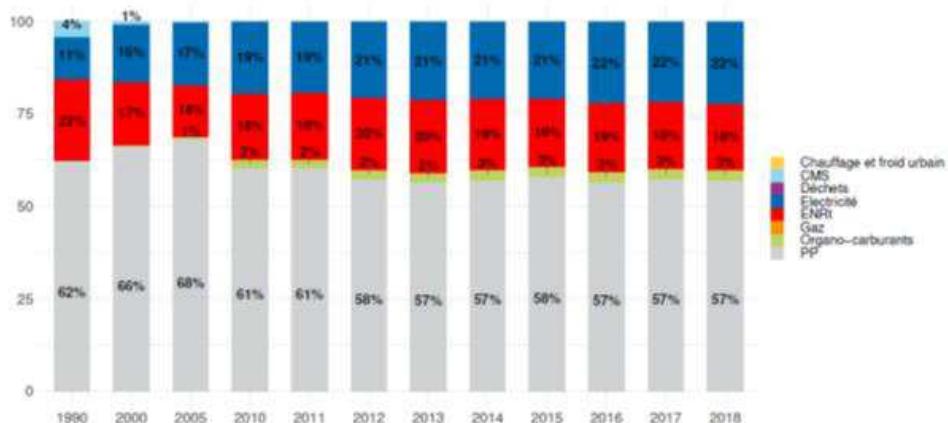
Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie(en GWh)

	Chaudage et froid urbain	CMS	Déchets	Électricité	ENRt	Gas	Organo-carburants	PP	Toutes énergies
Résidentiel	0	0	0	17	17	0	0	17	51
Tertiaire	0	0	0	4	8	0	0	2	7
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport routier	0	0	0	0	0	0	2	31	34
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	1	0	0	0	0	4
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	22	18	0	1	56	98
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0

=> Consommation de 98 GWh par an

Le premier secteur consommateur d'énergie est le résidentiel (52%), suivi du transport routier (34%).

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale

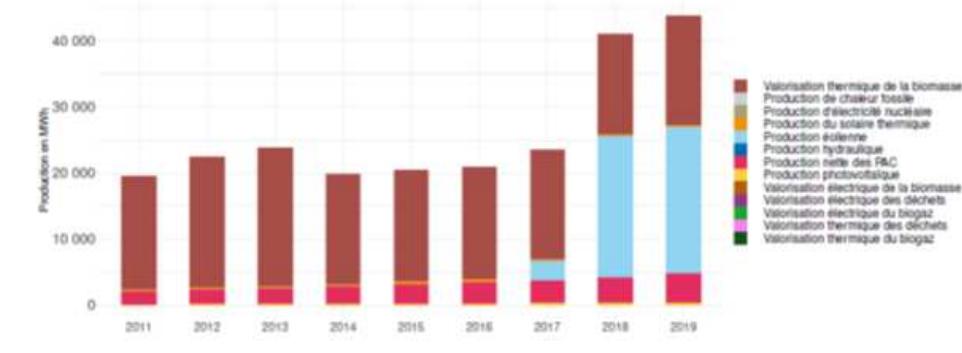


Les produits pétroliers sont la source d'énergie la plus consommée sur le territoire (57%), notamment par le transport routier et aussi par le secteur résidentiel. En deuxième énergie la plus consommée on trouve l'électricité (22%). La moitié de l'énergie consommée est faite par le secteur résidentiel.

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

La production totale annuelle d'origine renouvelable est estimée à 48 GWh, soit environ 50% de la consommation d'énergie finale actuelle. La totalité de la consommation électrique du Val d'Ay, chauffage compris, est couverte par la production éolienne car celle-ci couvre environ 2 500 foyers soit 10 000 personnes chauffage compris.

Évolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh)



Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) : donnée non disponible.

Rénovation énergétique

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises : donnée non disponible.

Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE : donnée non disponible.

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : donnée non disponible

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

Données non compactées au niveau du territoire mais disponibles sur le site FAIRE / Annuaire des professionnels RGE

Etat des systèmes de chauffage

- Nombre estimé de chaudières fioul : *donnée non disponible*
- Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (inserts, poêles, chaudières à bois, installée avant 2002) : *Donnée non disponible*
- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) : Néant.
- Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics... : *Donnée non disponible*

TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Tonnage de déchets produits par le territoire

En 2020 :

- 1 244 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 427 tonnes de collecte sélective (corps creux, corps plats, verre)
- 1 136 tonnes collectées sur les déchèteries (encombrants, déchets verts, cartons, gravats, bois, déchets dangereux...)
- 13 tonnes de textiles usagés
- 9,73 tonnes de pneumatiques usagés
- 88,62 tonnes d'écomobilier

Etat des équipements de tri au regard des normes : donnée non disponible

Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

Existence d'un projet alimentaire territorial : non

Nombre d'exploitations agricoles : 70 exploitations agricoles

Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP : 12

Surface agricole utile du territoire : 3 238 ha

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : donnée non disponible

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

Donnée non disponible

ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aires de protection des captages, etc.

Ruisseau du nant de Saint Symphorien de Mahun : 285 787m²

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : donnée non disponible

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : donnée non disponible

Surface des haies : donnée non disponible

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : non

Label « Territoires engagés pour la nature » : NON

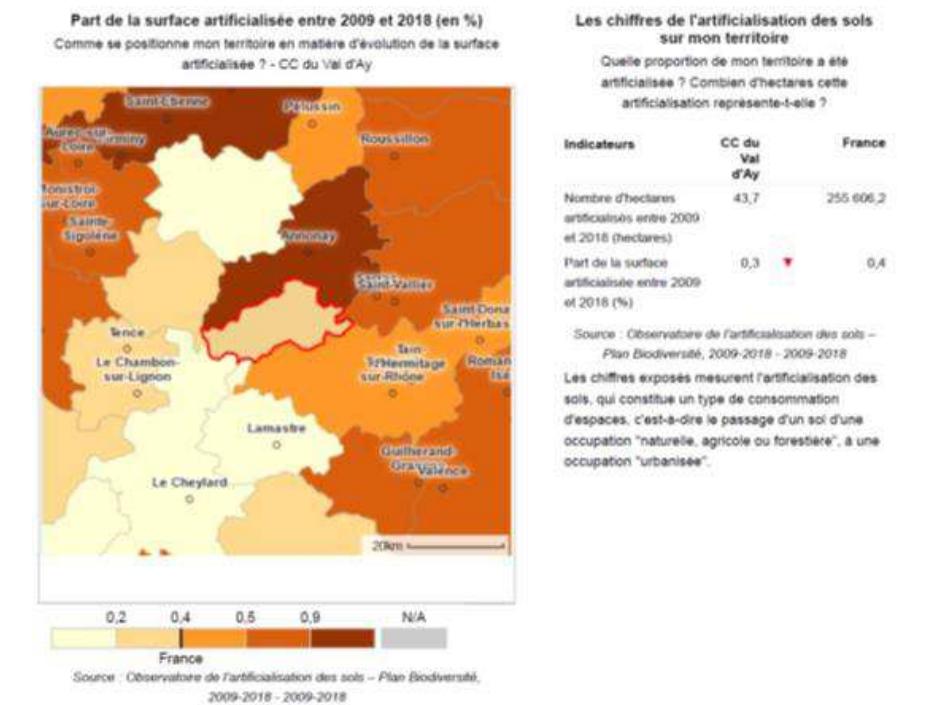
Label « Terre saine » : NON

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Etat d'avancement du PLUi : néant

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : donnée non disponible

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières



Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) : donnée non disponible

Surfaces désartificialisées : donnée non disponible

EAU ET ASSAINISSEMENT

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : donnée non disponible

Taux de fuite des réseaux du territoire : donnée non disponible

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions : donnée non disponible

Couverture du territoire par un SAGE : NON

ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

En matière de transition écologique, l'état des lieux qui a pu être fait par Annonay Rhône Agglo quant à la situation de son territoire, se présente de la manière suivante :

MOBILITE

Le nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés s'élève à 10 kms de voie verte, ainsi que quelques pistes cyclables à Annonay.

Un pôle multimodal existe également ; il s'agit de la gare routière située à Annonay pouvant accueillir vélos, voitures, piétons, bus et cars. Les bus sont des bus urbains et les cars concernent la région.

Existence de zones à faible émission : NON

Existence de voies réservées au covoitage : NON

Automobile

- Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé :

Le parc automobile de la structure mutualisée comprend :

Ville d'Annonay : 95 véhicules dont 8 électriques et 1 hybride

Annonay Rhône Agglo : 35 véhicules dont 5 électriques et 6 hybrides

- Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public :

8 bornes existent sur 7 communes membres :

- 2 bornes à Annonay

- 1 borne sur chaque commune suivante : Davézieux, Peaugres, Roiffieux, Serrières, Vernosc, Vocance

En 2020, 822 recharges, équivalent à 34 000 km parcourus

- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : NON

- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité :

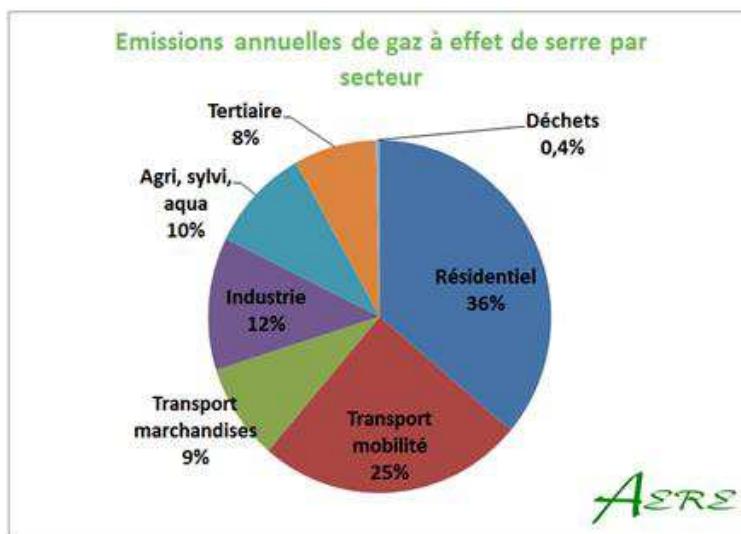
100 % (Annonay Rhône Agglo)

Le nombre de kilomètres de pistes cyclables s'élève à 10 kms de voie verte, ainsi que quelques pistes cyclables ou bandes cyclables à Annonay et Davézieux. Le total, d'après <https://amenagements-cyclables.fr/>, s'élève à 19 kms.

ENERGIE ET CLIMAT

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)

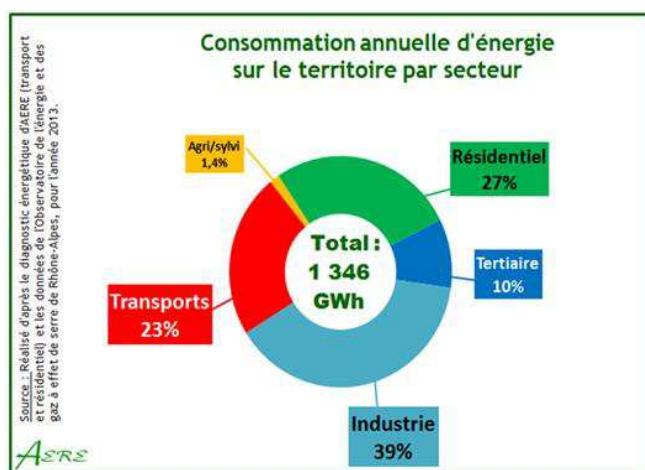
=> le territoire émet chaque année 271 000 tonnes d'équivalent CO2, soit 5,6 teqCO2 par habitant.



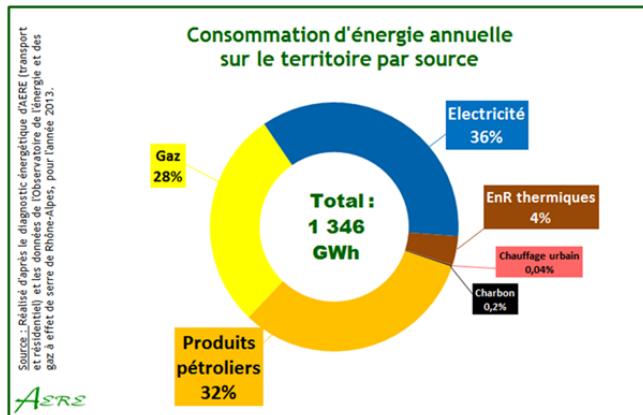
36% des émissions de GES sont dues au résidentiel. Le second poste d'émission est le secteur du transport des personnes et des marchandises (34%).

Consommations énergétiques du territoire (toute énergie incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

=> Consommation de 1346 GWh par an



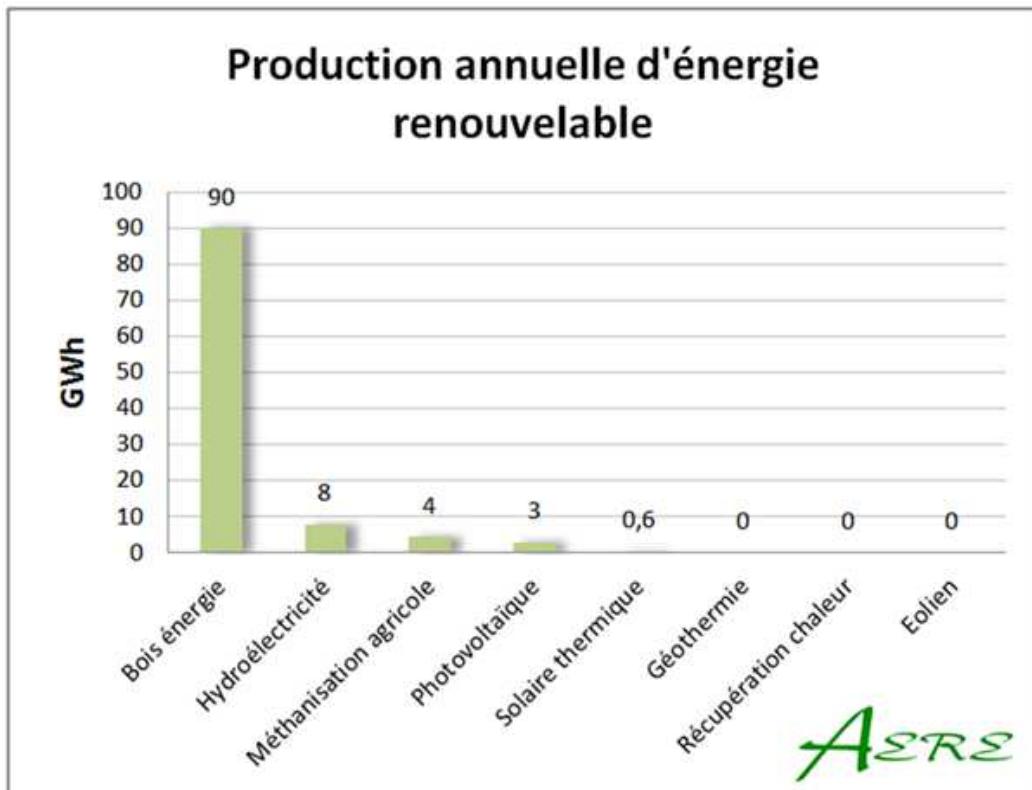
Le premier secteur consommateur d'énergie est l'industrie (39%), suivi du secteur résidentiel (27%) et des transports (23%). Le tertiaire représente quant à lui 10% des consommations et l'agriculture et la sylviculture 1,4%.



L'électricité est la source d'énergie la plus consommée sur le territoire (36%), notamment par les secteurs résidentiel et industriel. On observe également une forte dépendance aux produits pétroliers (32% des consommations), en lien avec le secteur des transports qui explique à lui seul deux tiers des consommations de produits pétroliers.

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

La production totale annuelle d'origine renouvelable est estimée à 106 GWh, soit un peu moins de 8% de la consommation d'énergie finale actuelle, ce qui correspond à une forte dépendance énergétique du territoire.



D'après le recensement réalisé, les énergies renouvelables produites sur le territoire sont :

- le bois énergie majoritairement (85%), avec une utilisation du bois énergie par des chaudières collectives en fonctionnement et des systèmes de chauffage au bois des particuliers ;
- dans une moindre mesure l'hydroélectricité (7%) ;
- la méthanisation agricole avec l'unité de méthanisation Agritexia à Ardoix (4%) ;
- le photovoltaïque, porté principalement par des installations individuelles et quelques hangars agricoles (3%) ;
- le solaire thermique reste à ce jour marginal avec moins de 1%.

Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

Il s'agit d'une donnée non disponible.

Rénovation énergétique

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises

Les données disponibles portent sur les logements sociaux :

-pour ADIS : 677 logements sur Annonay Rhône Agglo dont 129 en étiquette E, 111 en étiquette F et 34 en étiquette G

-pour Habitat Dauphinois : sur leur parc en Ardèche, 4 logements sont en étiquette E (pas de logements en étiquette F ou G°

Attention néanmoins, il faut souligner que 159 logements ne sont pas classés car ne disposant pas de DPE.

-pour Alliade Habitat : 563 logements sur Annonay Rhône Agglo dont 76 en étiquette E et 18 en étiquette F ; absence de logements en étiquette G

-pour Ardèche Habitat : 1 648 logements sur Annonay Rhône Agglo dont 13 en étiquette F ou G

Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE

60 % du parc de logements de l'agglomération présente une étiquette énergétique D ou inférieur,

40 % du parc de logements a une étiquette A, B ou C (données Ademe sur 4 071 logements, soit environ 16 % du parc de logements de l'agglomération)

DETAIL PAR COMMUNE

code_insee	idcomtxt	classe_a	classe_b	classe_c	classe_d	classe_e	classe_f	classe_g	somme	idepcitxt_2017
07010	Annonay	60	97	724	635	458	230	69	2273	CA Annonay Rhône Agglo
07013	Ardoix	29	9	20	40	31	23	15	167	CA Annonay Rhône Agglo
07036	Bogy	0	2	1	3	1	0	0	7	CA Annonay Rhône Agglo
07041	Boulieu-lès-Annonay	2	3	21	34	24	11	3	98	CA Annonay Rhône Agglo
07044	Brossainc	0	1	4	6	3	0	0	14	CA Annonay Rhône Agglo
07056	Chamas	1	2	11	8	4	1	1	28	CA Annonay Rhône Agglo
07067	Colombier-le-Cardinal	32	20	33	46	39	10	2	182	CA Annonay Rhône Agglo
07078	Davézieux	3	24	56	40	50	27	5	205	CA Annonay Rhône Agglo
07089	Félines	46	6	18	23	13	8	4	118	CA Annonay Rhône Agglo
07143	Limony	7	0	3	7	6	5	1	29	CA Annonay Rhône Agglo
07160	Monestier	2	0	5	8	9	5	4	33	CA Annonay Rhône Agglo
07172	Peaugres	39	18	15	38	20	2	3	135	CA Annonay Rhône Agglo
07188	Quintenas	8	2	12	17	13	5	8	65	CA Annonay Rhône Agglo
07197	Roiffieux	26	5	20	26	28	11	4	120	CA Annonay Rhône Agglo
07225	Saint-Clair	9	12	9	23	6	4	4	67	CA Annonay Rhône Agglo
07227	Saint-Cyr	7	1	28	30	21	4	1	92	CA Annonay Rhône Agglo
07228	Saint-Désirat	3	1	6	6	5	1	2	24	CA Annonay Rhône Agglo
07243	Saint-Jacques-d'Atticieux	0	2	1	3	4	2	1	13	CA Annonay Rhône Agglo
07258	Saint-Julien-Vocance	0	0	0	4	4	1	0	9	CA Annonay Rhône Agglo
07265	Saint-Marcel-lès-Annonay	21	0	6	11	7	2	1	48	CA Annonay Rhône Agglo
07310	Savas	1	0	4	6	8	0	0	19	CA Annonay Rhône Agglo
07313	Serrières	13	1	4	12	12	10	6	58	CA Annonay Rhône Agglo
07317	Talencieux	4	2	9	12	8	3	0	38	CA Annonay Rhône Agglo
07321	Thorrenc	3	1	1	2	2	0	0	9	CA Annonay Rhône Agglo
07333	Vanosc	2	1	4	4	4	2	2	19	CA Annonay Rhône Agglo
07337	Vernosc-lès-Annonay	23	4	31	30	20	9	0	117	CA Annonay Rhône Agglo
07342	Villevocance	0	0	1	7	17	6	2	33	CA Annonay Rhône Agglo
07344	Vinzieux	0	2	6	6	5	0	0	19	CA Annonay Rhône Agglo
07347	Vocance	1	3	4	10	3	9	2	32	CA Annonay Rhône Agglo
	avec Annonay	342	219	1057	1097	825	391	140	4071	
		8%	5%	26%	27%	20%	10%	3%		
*	sans Annonay	282	122	333	462	367	161	71	1798	
		16%	7%	19%	25%	20%	9%	4%		

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

Le fichier de l'ANAH des copropriétés fragiles identifie sur Annonay Rhône Agglo 286 copropriétés dites « fragiles » dont plus de 84 % situées sur la commune d'Annonay (242).

Ce fichier attribue à chaque copropriété une note moyenne globale correspondant à la moyenne des notes obtenues sur chacun des critères de difficultés. A partir de leur note moyenne globale, les copropriétés sont ensuite réparties dans l'une des 4 catégories suivantes, A, B, C et D du plus faible potentiel de fragilité au plus fort.

Sur ces 286 copropriétés identifiées sur le bassin, 149 appartiennent à la catégorie B, 65 à la catégorie C et 72 à la catégorie D.

Les petites copropriétés (de 2 à 11 logements) sont très largement majoritaires sur le bassin (228 sur 286 au total).

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

Données non compactées au niveau du territoire mais disponibles sur le site FAIRE / Annuaire des professionnels RGE

Etat des systèmes de chauffage

- Nombre estimé de chaudières fioul

Nombre de résidences principales dont le combustible principal est le fioul :

Commune	Chauffage Fioul
Annonay	954
Ardoix	111
Bogy	40
Boulieu-lès-Annonay	220
Brossainc	29
Charnas	95
Colombier-le-Cardinal	32
Davézieux	214
Félines	178
Limony	103
Monestier	2
Peaugres	231
Quintenas	261
Roiffieux	349
Saint-Clair	161
Saint-Cyr	162
Saint-Désirat	81
Saint-Jacques-d'Attieieux	19
Saint-Julien-Vocance	21
Saint-Marcel-lès-Annonay	153
Savas	100
Serrières	158
Talencieux	144
Thorrenc	26
Vanosc	107
Vernosc-lès-Annonay	305
Villevocance	176
Vinzieux	40
Vocance	73
CA Annonay Rhône Agglo	4 545

- Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (inserts, poêles, chaudières à bois, installée avant 2002)

Donnée non disponible

- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)
3 Petits réseaux communaux de chaleur bois existants à Vocance, Vanosc et Le Monestier.
- Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...

Les seules données à disposition concernent le centre aquatique Aquavaure qui dispose d'une chaufferie bois et d'un système solaire thermique.

TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Tonnage de déchets produits par le territoire

En 2020 :

- 9 843 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 3 613 tonnes de collecte sélective dont verre
- 14 767 tonnes collectées sur les déchèteries (encombrants, déchets verts, cartons, gravats, déchets dangereux...) dont 1 570 tonnes produites car les professionnels
- 156 tonnes de textiles usagés
- 62,81 tonnes de pneumatiques usagés
- 11,80 tonnes d'amiante liée

Etat des équipements de tri au regard des normes

Au moins un équipement accessible aux PMR sur chaque commune, harmonisation à la totalité du parc d'ici fin 2022.

Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs

Information non disponible.

L'Agglo promeut le compostage individuel en vendant des composteurs de 345 litres.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

Existence d'un projet alimentaire territorial

Un Projet Alimentaire Territorial est en réflexion, Annonay Rhône Agglo travaillant à l'émergence de la démarche.

Nombre d'exploitations agricoles

En 2017, elles étaient au nombre de 220 exploitations professionnelles.

Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP

30 % des exploitants sont dans une dynamique de circuits courts avec 63 producteurs pratiquant la vente directe, 47 en transformation (25 %) et 25 produisant en agriculture biologique (soit 11 %).

Surface agricole utile du territoire

13 800 ha en 2017.

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

53 exploitations en 2019

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

Données non disponibles.

ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aires de protection des captages, etc.

Le site ENS (Espace Naturel Sensible) des Hautes vallées de la Cance et de l'Ay est localisé à 70 % sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo et à 30 % sur celui de la Communauté de communes du Val d'Ay, sur 7 communes et sur une surface totale de 10 713 hectares. La Communauté d'Agglomération assure la coordination locale de l'ENS dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma départemental ENS Horizon 2020. Un plan de gestion triennal du site est en cours d'élaboration pour la période 2018-2020. Il s'articule autour de trois axes définis par le Département de l'Ardèche : – axe 1 – connaissance, suivi et préservation , – axe 2 – accueil du public, communication, sensibilisation, – axe 3 – animation et coordination du site.

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)

Cours d'eau en liste 1 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo :

- La Cance, l'Adret, la Combe noire et le ruisseau de Cansonnet.
- Le Malbuisson.
- Le Ruisseau de la Thine.
- Le Ruisseau de l'Eure.
- Le Ruisseau de Médet.
- Le Ruisseau de Moure.
- Le Ruisseau de Vaudinet.

- Le Ruisseau de Vergelet.

Cours d'eau en liste 2 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo :

La Cance de sa confluence avec la Deûme à sa confluence avec le Rhône.

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés

Données non disponibles

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable

Données non disponibles

Surface des haies

Données non disponibles

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité

NON

Label « Territoires engagés pour la nature » : OUI / NON / EN COURS

OUI

Une démarche de labellisation est portée par le SCOT Rives du Rhône et l'association Rives Nature.

Label « Terre saine » : OUI / NON

NON

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Etat d'avancement du PLUi

Le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo a été prescrit en avril 2017. Les études nécessaires à son élaboration ont été ralenties en raison de la crise sanitaire et du recrutement d'un nouveau bureau d'études. Le planning prévisionnel prévoit un arrêt du projet en 2023 et une approbation en 2024.

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo, qui a été débattu en conseil communautaire en 2019, prévoit de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour le développement de l'urbanisation, dans une proportion d'environ 30 % à 50 %.

Tableau des différentes zones existantes au 1^{er} janvier 2020 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo (issu du projet de rapport de présentation du PLUiH) :

	INTITULE	SUPERFICIE (Ha)
Hameau ou secteur d'urbanisation diffuse	Nb, Uh, Nh, Ah	284
Secteur d'équipements	UI, Uip, UG, UE	110
Zone à urbaniser (constructible sous conditions)	1 AU, NA, Aua, AUB, AUib, 1NA, NAind	465
Zone à urbaniser (différée)	2AU, 2AUL, 3AU, 2Aux, AU, AUL, AUt1, Aui	105
Zone constructible	C village, C chef-lieu	577
Zone de centralité (inclus St Julien Vocance)	UA, Uap, Ua, UC, UCv	273
Zone d'extension urbaine mixte	UB, UBp, UC, Uc, Ucp, UD	852
Zone d'extension résidentielle pavillonnaire	UC, UCc, UCp, UD, UB, UCa	1 079
Zone économique commerciale	Ulc, UX	68
Zone économique mixte	UI, Uip, UU, UM, UF, Ulv, US, CA	320
Zone agricole (protection normale)	A, Ap, Al, Aa, NC, NC, NCc	9 069
Zone agricole (protection renforcée)	Ap, NCv, NCp, Nca	1 377
Zone naturelle (protection normale)	N, Np, ND, Nd, Ndtr, NDI, NL, Nt, Na, Ne, Nstep, Ns, NI, Nd	16 345

Zone naturelle (protection renforcée)	Nz, NDp, Np, Nzh, Nc, Nhu, Np, NDs	1 037
TOTAL GENERAL		31 961

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

	2000/2009	2009/2015
Habitat	305,1	120,8
Equipement	22,5	12
Economique	55,9	26,9
Sous-Totaux	383,5	159,7

Données issues d'une analyse réalisée en interne aux services d'Annonay Rhône Agglo.

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)

Etudes en cours – aucune donnée validée

Surfaces désartificialisées

Données non disponibles

EAU ET ASSAINISSEMENT

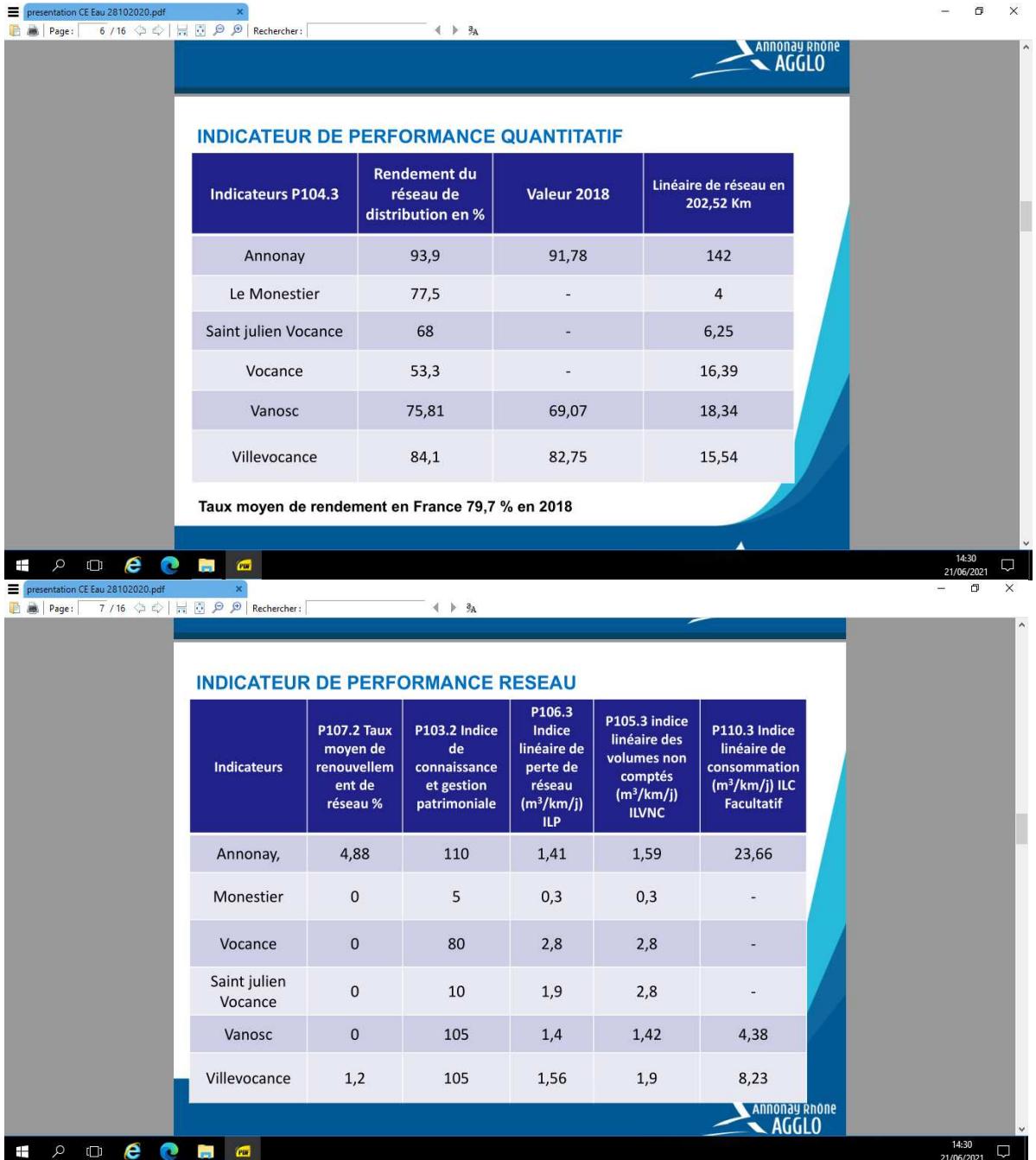
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : OUI / NON

En 2020, 92 % des stations sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo sont conformes en équipement et 84 % sont conformes en performance au regard des prescriptions nationales de la directive ERU

Taux de fuite des réseaux du territoire

Indice linéaire de perte = 1,59 en 2020 ;

rendement des réseaux Annonay Serrières= 77,63% en 2020.



Indicateurs P104.3	Rendement du réseau de distribution en %	Valeur 2018	Linéaire de réseau en 202,52 Km
Annonay	93,9	91,78	142
Le Monestier	77,5	-	4
Saint julien Vocance	68	-	6,25
Vocance	53,3	-	16,39
Vanosc	75,81	69,07	18,34
Villevocance	84,1	82,75	15,54

Taux moyen de rendement en France 79,7 % en 2018

Indicateurs	P107.2 Taux moyen de renouvellement de réseau %	P103.2 Indice de connaissance et gestion patrimoniale	P106.3 Indice linéaire de perte de réseau (m ³ /km/j) ILP	P105.3 indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) ILVNC	P110.3 Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j) ILC Facultatif
Annonay,	4,88	110	1,41	1,59	23,66
Monestier	0	5	0,3	0,3	-
Vocance	0	80	2,8	2,8	-
Saint julien Vocance	0	10	1,9	2,8	-
Vanosc	0	105	1,4	1,42	4,38
Villevocance	1,2	105	1,56	1,9	8,23

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions

10 captages prioritaires avec 1 protection, les autres procédures de protection de la ressource sont en cours

Couverture du territoire par un SAGE : OUI / NON / EN COURS